

Remarques sur les mots français dans le dictionnaire de M. Corominas

Autor(en): **Wartburg, W. v.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **23 (1959)**

Heft 91-92

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399244>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REMARQUES SUR LES MOTS FRANÇAIS DANS LE DICTIONNAIRE DE M. COROMINAS

Tous les romanistes reconnaissent que la parution du *Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana* de M. J. Corominas a été un des événements les plus importants dans le domaine de la linguistique romane des deux derniers lustres. Le très grand mérite de l'ouvrage consiste surtout dans le fait que M. Corominas a osé entreprendre une telle besogne sans pouvoir se baser sur un véritable dictionnaire de l'ancien espagnol. Les matériaux qui lui ont servi à élaborer cet ouvrage il les a puisés pour la plus grande partie dans les textes mêmes. En ce qui concerne le castillan et les autres parlers ibéroromans c'est donc un ouvrage de première main et qui inspire la confiance. En est-il de même en ce qui concerne les autres langues romanes, auxquelles M. C. se réfère assez souvent dans ses discussions ?

Avant d'examiner cette question, il faut relever un fait qui est assez important pour se rendre compte de l'usage qu'on peut faire de ce dictionnaire : les matériaux amassés par M. C. ne se dégagent pas nettement du corps des articles. Ils sont cités au fur et à mesure de la discussion de sorte qu'il est souvent difficile de se faire des faits lexicaux hispaniques une idée nette et dégagée de toute idée préconçue. Un des principes essentiels de l'*FEW* est de tenir soigneusement séparés les matériaux et la discussion étymologique. Les avantages de ce procédé sont évidents : les phénomènes lexicaux ont leur éloquence propre, montrent par eux-mêmes la riche éclosion de la vie lexicale ; ce procédé est aussi l'expression du respect profond que nous vouons à la vie spirituelle d'une nation en tant qu'elle s'exprime par le vocabulaire. Nous ne dirons jamais assez, mes collaborateurs et moi, la joie et l'admiration que nous éprouvons non seulement à brasser les matériaux d'un article dont nous allons entreprendre la rédaction, mais aussi à considérer le défilé des formes et la ramification des sens dans les articles publiés depuis longtemps. Nos sentiments sont partagés par les personnes qui prennent la peine de pénétrer dans la brousse de certains articles, comme en témoigne l'amusant

essai qui a paru dans *Vie et Langage*, janvier 1957 sous le titre « En patrouille dans l'étymologie ». Dans ces innombrables mots et dans la profusion de leurs sens on sent l'âme d'une nation à un état pur avant qu'elle soit reflétée par le prisme terni que constituent pour elle les réflexions et les préoccupations des savants. D'autre part les problèmes que suggèrent ces matériaux en nous, les pensées qui en naissent et auxquelles nous donnons la forme d'un commentaire, se détachent nettement de l'ensemble d'un article. La valeur de l'*FEW*, si valeur il y a, consiste surtout dans le fait d'être un *Thesaurus Galloromanicus*. M. C., qui n'a pas voulu en donner l'équivalent pour l'ibéroroman, a suivi une autre route, et il a eu de bonnes raisons pour cela. Mais il faut se rappeler la différence fondamentale qui existe entre les deux ouvrages, pour éviter des malentendus en les comparant l'un à l'autre.

Puisque l'espagnol a beaucoup de mots en commun avec le français et qu'il a emprunté un assez grand nombre de mots de cette langue, M. C. est amené à discuter aussi assez souvent l'origine de mots gallo-romans. Son ouvrage est donc d'un grand intérêt aussi pour l'*FEW*.

On se demandera peut-être si, vu l'importance du dictionnaire et de la langue castillane, je ne ferais pas bien d'entamer une discussion avec son auteur sur tous les points où il ne partage pas mon avis. Mais je suis sûr que tous les romanistes préfèrent que je concentre ce qui me reste de forces et de temps sur l'*FEW* au lieu d'augmenter le risque déjà considérable de disparaître avant son achèvement. La discussion avec M. C., en ce qui concerne les parties publiées de l'*FEW*, comme la discussion d'autres publications parues depuis lors, sera l'affaire de ceux qui écriront un jour les suppléments de l'ouvrage. Mais je dois faire une exception pour les mots qui appartiennent à la langue française proprement dite. Ceci pour la raison suivante : je viens de déposer auprès des Presses Universitaires le manuscrit de la troisième édition du *Bloch-Wartburg*. Il n'est pas possible de grossir ce livre par des discussions de détail. D'autre part, celles-ci mettraient une disproportion déplaisante entre les quelques articles où M. C. est intervenu et ceux auxquels il n'a pas touché. Enfin, le public auquel nous avons pensé en concevant cet ouvrage et en le renouvelant n'a pas été les spécialistes, mais tous ceux qui s'intéressent à la langue. Cependant je ne peux pas manquer de respect aux romanistes qui se servent du *BlWbg* en reproduisant des opinions contraires à celles de M. C. sans donner, là où c'est possible, les raisons qui m'empêchent de partager ses vues. Le sujet de cet article est donc l'exa-

men des objections que M. C. a faites à la première édition du *Bloch-Wartburg* (désigné ici par le sigle *BlochW*), et à la deuxième édition (= *BlWb*). La troisième édition sera désignée sous le sigle *BlWbg*.

ACORDER. — M. C. tranche la question de savoir si ce verbe dérive de *cor*, *-dis* ou de *chorda* « corde d'un instrument de musique » en faveur du premier, contrairement à *REW* et *FEW*. Le fait que dans le *BlWb* je n'ai pas modifié l'article du *BlochW* aurait pu lui montrer que dès 1950 je partageais son avis. Toujours est-il que, depuis que ce mot a été appliqué aux instruments de musique, le sentiment étymologique des sujets parlants le rattache à *corde*, au moins pour le sens musical. Ce changement était certainement favorisé par le fait que les dérivés de *cœur* n'avaient plus de *-d-*.

AJONC. — Sur l'origine de ce terme et de ses congénères le dernier mot n'est certainement pas dit. On lira avec le plus grand intérêt l'exposé que donne de cette question M. C. à l'article *gayuba* (2,715 ; 4,1016). Je me permets seulement de signaler deux erreurs qu'il y commet. D'abord il confond J. U. Hubschmied (père) avec J. Hubschmied (fils). Et ensuite il fait dire à l'*FEW* (5,51) une quantité de choses qu'on y cherchera en vain. Voir aussi Albert Henry, *Romania*, 77,497.

AZOTE. — A cause de la terminaison *-te* M. C. veut que ce mot soit le même que *azot* « mercure », mot qui traîne dans les dictionnaires du XVIII^e s. et qui est certainement emprunté de l'esp. *azogue* (il y a en franç. aussi la forme *azoch*), d'origine arabe (*zauka*). On n'est du reste pas peu étonné de voir que M. C. ne daigne pas même citer ni discuter l'exposé donné dans *BlWb*. Il provient pourtant de Lavoisier et de ses collaborateurs : ' nous l'avons nommé *azote*, de l'*α-* privatif du grec et du subst. ζωή « vie »'. Voir 'Méthode de Nomenclature chimique proposée par MM. de Morveau, Lavoisier, Bertholet et de Fourcroy (1787)', p. 36. Cette consonne *-te* a été certainement ajoutée par les chimistes qui ont forgé le mot parce qu'elle était presque nécessaire pour donner du corps à celui-ci, d'autant plus qu'ils ont formé en même temps aussi l'adjectif *azotique*, où le *-t-* était indispensable comme consonne de liaison, v. les nombreux exemples parallèles dans Nyrop 3, 58. Supposer qu'ils aient pris *azot* « mercure » pour le détourner de la signification qu'il avait chez les alchimistes, alors qu'il s'agit de deux notions aussi éloignées l'une de l'autre, me paraîtrait invraisemblable au plus haut point, même si nous n'avions pas le témoignage explicite de ces savants. Nous pensons que nous pouvons faire foi à ces grands chimistes non seulement par rapport

à leur chimie, mais aussi en ce qui concerne la façon dont ils disent avoir établi leur nomenclature.

BALISE. — Tobler et G. Paris avaient été d'accord pour ramener le fr. *baliveau* à l'anc. fr. *baïf* « badaud, etc. », dér. de *batare*. Les étapes intermédiaires attestées sont *baïviaus* (p. ex. 1287, Bevens), *bailliveau*, (-aï- > -ailli-, xvi^e s., comp. *souquenille* < -ie, *bastille*, etc.). Or, à côté de *baliveau* les parlers ont souvent *baliseau*. Cela m'a fait penser que *balise*, dont le radical a connu les mêmes étapes puisqu'on a *baillize* en 1528, *baillisiage* en 1467, serait sorti de l'anc. fr. *baïf* par substitution de suffixe. Combien les deux mots sont près l'un de l'autre non seulement par la forme, mais aussi par le sens, on le constate par des mots patois comme Châtellerault *balise* « lot de bois sur pied limité par des jalons » (ce qui est justement la fonction des baliveaux) ou Bessin, Cherbourg *balize* « barrière pour fermer un champ, dont les traverses peuvent être enlevées quand on veut passer ». M. C. rejette cette étymologie sans la discuter ('impossible fonétiquement'). Il trouve *balisa* en portugais dès 1544 (ce qui serait postérieur de 70 ans au français), mais le verbe *balizar* « démarquer un campamento » dès 1446¹. Il ramène ce verbe au lat. *palus*, à travers le mozarabe, où *p-* peut devenir *b-*, *-l-* se conserver, *-icia* donner *-iza* (au lieu de *-iça*). Le portugais aurait communiqué le mot à la côte atlantique de la France. On ne peut pas dire que ce soit absolument exclu. Mais il est difficile de se ranger du côté de M. C., car à une époque où le port. *baliza* paraît encore très rarement, les attestations dans des textes français sont extrêmement nombreuses (outre les formes déjà citées *balize* en 1494, *balise* à Rouen, en 1495, Rhlitt 4, 133, *ballize* en 1497, dans la région de la Loire, *balize* et *balizer* dans la Saintonge au xv^e s., d'après Das Seerecht von Oléron nach der Hs. Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. 10251, éd. Zeller, *baliser* en 1475, *balizer* en 1494, *balisagium* à La Rochelle, en 1483). Nous maintenons donc l'étymologie donnée dans *BlWb*².

1. Depuis que j'ai écrit ces lignes M. Colón m'a communiqué un passage de 1450 environ, où le subst. port. *ballisa* est déjà employé; v. Machado.

2. L'affaire serait jugée définitivement dans notre sens s'il était possible de dater avec précision l'anc. gasc. *balise* (M. C. écrit à tort *valise*) citée par Levy, 8, 578 sous l'en-tête *valisa* (?) d'après le Livre des Établissements de Bayonne. Le texte dans lequel se trouve cette forme se rapporte à l'année 1352, et il est rédigé d'une façon qui correspond bien au dialecte authentique de l'époque, mais on ne connaît pas la date à laquelle ce texte a été copié dans le Livre. Toujours est-il que ce n'est sûrement pas après le xv^e s., de sorte que nous trouvons le mot *balise* solidement établi sur la côte française depuis la vallée de la Loire jusqu'aux Pyrénées d'ancienne date.

L'emprunt doit s'être effectué dans le sens inverse à celui que propose M. C. (en Espagne le mot n'apparaît même qu'en 1673, venant sans doute du Portugal).

BIAIS. — M. C. s'inscrit en faux contre l'explication de ce mot par le grec ἐπιχώριος « oblique » ; il voit dans *biais* un dérivé du verbe anc. prov. *biaissar* « s'incliner obliquement ; se détourner », que *FEW* et *BlWB* expliquent au contraire comme un dérivé de *biais*. Comme on le sait, l'explication par ἐπιχώριος est de M. Brück ; elle m'a paru excellente et je l'ai appuyée d'un certain nombre d'arguments nouveaux dans *Sprache und Mensch*, p. 95 ss. Voici comment s'exprime M. C. '... sería incomprendible que la [esta idea] apadrine si no fuese porque apoya su idea favorita (pero inaceptable) del considerable influjo lingüístico de las colonias griegas en el sur de Francia'. Ce seul adjectif 'inaceptable' ne suffira peut-être pas à tout le monde pour écarter les 60 pages que j'ai écrites dans le livre cité sur ce sujet, bien que cette appréciation négative provienne de M. Corominas (voir aussi *ZRPh*, 68, 1-48). Ce verdict est d'autant moins compréhensible que mon censeur lui-même a écrit un article sur les éléments grecs (provenant en majeure partie de Marseille) en catalan (Homenatge a Antoni Rubió i LLuch, 3, 283-315). La forme, si aimable qu'elle soit, de ce verdict fait supposer chez moi des idées préconçues qui m'empêcheraient de voir les choses objectivement. Voici l'argumentation de M. C. 'Que la *e-* pudo caer, la *i* conservarse excepcionalmente y la *-p-* y la *-c-* sonorizarse ya en latin vulgar, son cosas quizá posibles individualmente, pero bastarían para quitar toda verosimilitud a una etimología donde las cuatro anomalías se hallan juntas. Pero además es inaceptable en occitano la pérdida de la *-r-*, y la de la *-g-* lo es en la mayor parte de los dialectos. Empieza por ser problemático que la *-g-* se pierda en languedociano, como aseguran Brück y Wartburg ; si acaso en dialectos septentrionales'. On n'est pas peu étonné d'apprendre que pour M. C. la sonorisation de *-p-* et *-c-* n'a lieu que dans des cas isolés en latin vulgaire. Même si l'on accepte la position très réservée et très conservatrice d'Élise Richter (*Geschichte der Romanismen*, p. 155 ss.) on voit que la sonorisation est accomplie dès le iv^e s. ; est-ce qu'à cette date le terme de 'latin vulgaire' ne serait plus de mise ? En tout cas, cette datation suffit pour mettre hors de doute la transformation de *-p-* en *-b-* et de *-c-* en *-g-* longtemps avant le commencement de l'ère romane. Je renvoie du reste M. C. à l'article de M. Tovar, Sobre la cronología de la sonorización y caída de intervocálicas en la Romania Occidental (*Home-*

naje a Fritz Krüger 1, 9-15), où il trouvera des renseignements supplémentaires, s'il en a encore besoin. On n'est pas moins ébahi devant l'assertion de M. C. qui déclare inacceptable la disparition de la consonne *-r-* devant *-s-*. On est un peu gêné de lui rappeler le fait universellement connu de l'assimilation de *-rs-* en *-ss-*, v. anc. prov. *ves* < *versus*, *escars*, *escas* < *excarpsus*, etc. Ronjat 2, 203 s. fournit de nombreux exemples de cette évolution en occitan. Quant à la disparition du *-g-* dans cette position, il aurait suffi que M. C. consulte la carte 474 de l'*ALF*, où il aurait trouvé le type *espïo* attesté non seulement pour les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes et la Drôme, mais aussi pour l'Hérault, l'Ariège, le Tarn, le Lot, l'Aveyron, l'Ardèche et la Haute-Loire, formes auxquelles on peut ajouter encore Allos *espïa*, Masegros, Saint-Germain T. *espïyo*, Gilhoc *épïo*. V. aussi *ALF*, 748 *laitue* et *FEW*, 5, 124. Qu'une forme *biais* née de **bigais* dans cette vaste région se soit étendue ensuite à l'occitan entier, cela n'a donc rien d'in vraisemblable.

Voyons maintenant l'étymologie par laquelle M. C. voudrait remplacer celle de M. Brüch. Pour lui le point de départ serait le verbe *biaissar*, qu'il décompose en *bi-* et *aissar* (< ANXIARE), le verbe bien connu en anc. prov., avec le sens de « s'inquiéter, se chagriner ». Il s'agirait donc d'un composé du verbe *aissar* avec le préfixe péjoratif qui vient du lat. *bis*. Seulement les formes parallèles qu'il allègue ont toutes *bes-* ou *bis-*, et non pas *bi-*, à l'exception de *bessilhar* « périr », qui serait, d'après M. C. issu de *bi-essilhar*, mais cette explication ne peut pas être acceptée sans un examen approfondi des formes que Nigra, dans *Romania*, 31, 509, a mises en rapport avec l'anc. franç. *besillier* « dévaster, détruire » et avec de nombreuses formes de l'Italie supérieure. Ni Adam, *Word formation in provençal*, ni Ronjat, 3, 440 ne citent des mots de formation romane et de sens péjoratif avec *bi-*, *BICORNIS*, etc., appartenant à l'héritage latin. Plus grave que cette objection morphologique est celle qu'on doit faire à la proposition de M. C. du point de vue sémantique. M. C. présente une très longue série de passages où *biais* et *biaissar* sont employés dans des poésies de troubadours, avec le sens de « détour ; détourner ». Ce sens aurait été d'abord psychologique, et le sens matériel serait secondaire. Mais la prépondérance des passages tirés de textes lyriques tient simplement au fait que les textes sur des sujets techniques manquent presque entièrement dans les deux premiers siècles de la littérature provençale. On sait que les troubadours ont puisé dans le vocabulaire précis de tout le monde pour donner de la vigueur à leurs vers. Que l'emploi de ces

deux mots dans la langue concrète de tous les jours soit tiré d'un sens moral, est aussi peu probable que l'inverse est naturel. Quand Bertran de Born écrit *Pois tenc ma carriera, No m biais* « puis je suis ma route, je ne me détourne pas », le verbe *biaisar* est aussi concret, aussi matériel que *carriera*. Et il reste concret, quand un autre troubadour écrit... *la genta covinenta... d'on jois no. s biaissa*. L'étymologie par *bi-ANXIARE* est donc certainement à écarter, celle par *EPIKARSIOS* reste probable, comme je l'ai dit dans la 2^e éd. du *Bloch-Warburg*.

BISTOURI. — Prati et Corominas proposent, indépendamment l'un de l'autre, de voir dans ce mot un dérivé de *Pistoja*. Les formes françaises et dialectales réunies dans nos matériaux et publiées depuis (v. *FEW*, 8,601) confirment cette manière de voir.

CABESTAN. — Sans proposer une étymologie nouvelle M. C. se contente de contester celle qui est donnée dans le dictionnaire à la suite de Gaston Paris, *Romania*, 23,285. La principale raison qu'il allègue est d'ordre chronologique : d'après lui l'occitan *cabestran* ne serait attesté qu'au XIX^e s., tandis que le mot indigène serait *argue* (< lat. *ORGANUM*, voir *FEW*, 7,409). Or, un coup d'œil dans l'*FEW* aurait montré à M. C. que l'occitan *cabestran* est attesté dès le XVIII^e s. ; d'autre part *argue* n'a été relevé jusqu'ici dans aucun texte anc. prov., la première attestation se trouvant, d'après Jal, dans un manuscrit du XVII^e s. Personne ne doute de l'étymologie universellement reconnue et du caractère indigène de l'occitan *argue*, mais il n'y a pas lieu non plus de douter de l'origine occitane de *cabestan*. Dans tel port méditerranéen on pouvait fort bien se servir d'un autre mot que dans tel autre. Je ne pense donc pas qu'il soit nécessaire d'abandonner l'étymologie donnée dans le *BIWb*.

CHÊNE. — M. C. n'accepte pas l'explication de la voyelle de l'anc. fr. *chaisne* par influence de *fraisne*. Il donne pour raison le fait que *chaisne* est attesté aussi anciennement en franç. que *chasne*. C'est exact, les deux formes vivent côte à côte depuis qu'on écrit en langue vulgaire. Mais M. C. paraît oublier que *chasne* est attesté indirectement par le bas-latin *casnus* depuis 867 (voir les nombreuses citations que Du Cange donne de textes du IX^e s.) et que le passage *nemus quod dicitur Morini Casneti* nous donne le dérivé *Casnetum* dès l'an 508 tandis que pour *chaisne* nous n'avons pas de forme correspondante en bas-latin. Il est donc hors de doute que le type **cassanus* est de plusieurs siècles plus vieux que le type représenté par *chaisne*. Nier que *fraisne* ait pu passer sa voyelle à *chasne* c'est nier l'évidence même. Comme dans d'autres cas M. C. parle à tort

de croisement; on pourrait parler de croisement si les deux mots s'étaient fondus en un seul. Mais les deux arbres poussant côte à côte et leur bois étant employé à peu près pour le même usage, le nom de l'un d'eux pouvait facilement subir l'influence du nom de l'autre, d'autant plus qu'ils se ressemblaient déjà beaucoup. Quant à l'origine de **cassanus* voir en dernier lieu Hubschmid, J., *Sardische Studien*, Bern, 1953, p. 82 ss.; Trier, J., *Holz*, Münster-Köln, 1952, p. 90 ss.

CIMIER. — On est convenu de voir dans ce mot un dérivé de *cime*. Le mot correspondant en espagnol étant *cimera*, M. C. préfère y voir un emprunt du lat. *chimaera* « chimère, monstre fabuleux ». Le xv^e s., où apparaît pour la première fois le mot espagnol, est en effet l'époque où on commence à donner aux cimiers la forme d'animaux fabuleux et fantastiques. Il n'est donc pas impossible que le lat. *chimaera* soit pour quelque chose dans la formation de l'espagnol *cimera*. Mais le mot français apparaît deux siècles plus tôt que le mot espagnol, et au xiii^e s. il n'est encore qu'un modeste ornement qui couronne le heaume et qui ne représente guère un animal. Voir Gay et les autres dictionnaires d'archéologie. En outre, le mot franç. est toujours masculin, ce qui exclut d'avance tout rapport avec *chimaera*. Il est étonnant que M. C. passe par-dessus cette difficulté sans mot dire. Il cite la forme la plus anciennement attestée en français, qui est *chimier*, dans la 'Conquête de Jérusalem' (vers 1260); il voudrait s'en prévaloir pour appuyer son étymologie par *chimaera*. Mais, outre la difficulté qu'offrirait le genre, il faut remarquer que la 'Conquête' est un texte picard et que le *ch-* de *chimier* est normal dans un pays où l'on dit *chime* pour *cime*. Si *chimaera* est donc à exclure pour le franç. *cimier*, il peut très bien avoir joué un rôle dans la genèse de l'esp. *cimera*, dans ce sens que le mot français emprunté par les langues ibéro-romanes, désignant au xv^e s. un dragon ailé ou d'autres animaux fantastiques, a été rapproché du lat. *chimaera* et est devenu ainsi fém., de masc. qu'il était d'abord. Voir à ce sujet les formes *ximer* et *ximera* que M. C. cite d'un même texte catalan de 1385.

CONCIERGE. — M. C., d'accord avec Antoine Thomas, met en avant de sérieux arguments contre l'étymologie proposée. Mais il n'a pas tenu compte de tous les arguments donnés dans *FEW*, 2, 1067, de sorte que nous pouvons maintenir l'article, sans toutefois prétendre qu'on ne peut pas mettre en doute notre manière de voir.

COQUIN. — J'avais mis ce mot parmi les dérivés du franç. *coq* (v. *FEW*, 3, 862 b, 864 a), tout en faisant de grandes réserves, M. C propose de

REVUE
DE
LINGUISTIQUE ROMANE

PUBLIÉE PAR LA
SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE
AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Razze latine non esistono : esiste *la latinità*.

TOME XXIII



MCMLIX

voir dans ce mot un emprunt au lat. *coquinus* « qui concerne la cuisine », lequel aurait été employé comme désignation des marmitons dans les couvents. Ce n'est certainement pas impossible, mais il est étrange qu'en bas-lat. *coquinus* ne soit attesté qu'au sens de « mendiant », ce qui est déjà une transposition du mot français. Je reconnais toutefois que, sans être assurée, cette étymologie a plus de probabilité que celle de l'*FEW*. Pour sa provenance voir ici l'article *gueux*.

CREUSET. — J'avais ramené ce mot, ou plutôt l'anc. fr. *croiseul*, à un type **croceolus*, que j'avais rattaché au francique **krók*. M. C. me rappelle avec raison que l'évolution phonétique de *-ci-* en français ne permet pas de partir d'un type semblable. Il le remplace avec beaucoup de vraisemblance par un **croseolus*, dér. du type **krösu-*, d'origine probablement gauloise, sur lequel v. *FEW*, 3, 1362.

DÉ (à jouer). — *BlochW* avait ramené ce mot à un lat. *datum* « pion de jeu », qui serait le part. passé substantifié de *dare* dans la locution *calculum dare* « jouer un pion ». Dans l'*FEW*, 3, 20, nous avons exprimé des doutes sur cette étymologie et nous avons muni *datum* de l'astérisque qui lui manquait dans *BlochW*. M. C. propose un arabe *dad* « jeu ; dé » ou un perse *dadā*. Pour que le *a* du mot arabe eût pu devenir *e* en français, il aurait fallu que le mot fût entré dans les langues romanes longtemps avant que les Arabes eussent commencé à répandre des éléments de leur civilisation en Occident. Il faut dire aussi qu'en arabe *dad* n'est jamais employé pour désigner un jeu précis (dé, cartes, etc.) ; son sens est uniquement « jeu (au sens général), plaisanterie, plaisir ». En somme le problème n'est point résolu par l'exposé de M. C.

DRAGÉE. — Malgré l'effort de M. C. de rattacher ce mot à *dragée* « fourrage » (v. *DRAVOCA* I 3, *FEW*, 3, 157) son origine reste problématique, parce que les premières formes attestées commencent par *tr-* non seulement en italien, mais aussi en ancien français et en ancien provençal.

ÉCOUTILLE. — On regarde généralement ce mot comme un emprunt à l'esp. *escotilla*. M. C. renverse les rapports entre le mot esp. et le mot franç. Celui-ci serait un dérivé du verbe *écouter*. Mais il y a à cela deux graves difficultés : le mot esp. est attesté un siècle avant le mot franç., et en franc. le suffixe *-ille* se joint à des noms, jamais à des verbes¹. En espagnol, en revanche, la possibilité d'une pareille formation existe, bien

1. Il y a bien *brandille*, de la famille du verbe *brandir*, mais il n'en est pas dérivé directement, c'est un subst. verbal de *brandiller*.

qu'elle ne soit pas très fréquente ; comp. p. ex. *acotillo* « martillo grande de los herreros », *cotillo* (de **cotir* pour *cutir*, selon Corominas 1, 985 a). On continuera donc à voir dans *escotilla* un dérivé du verbe *escotar* « faire une encolure ». Celui-ci, il est vrai, n'est pas attesté avant 1607, mais M. C. donne une attestation de son dérivé *escotadura* « encolure » de l'an 1400 environ, de sorte qu'il a dû exister déjà à cette époque.

Un mot encore sur l'origine de l'esp. *escotar* (d'où le subst. verbal *escote*). Ses congénères sont le port. *decotar* et l'anc. languedocien *escotat* « échancré » (XIII^e s.). Meyer-Lübke y voit des dérivés du goth. *skauts* « bord (d'un vêtement) ». Pour satisfaisante que soit cette étymologie, elle se heurte à un grave obstacle phonétique : dans les autres mots d'origine gothique la diphtongue *au* est conservée en occitan. Voilà pourquoi M. C. cherche ailleurs. Il voit dans *escotar* un dér. de l'esp. *cota*, lequel a été emprunté dès le XIV^e s. du fr. *cotte*. La chronologie ne s'y opposerait pas. Seulement, du point de vue sémantique, cette solution serait très difficile à accepter. Dans les dérivés formés avec *es-* le mot qui sert de radical désigne en général la partie qu'on détache en coupant (comp. franç. *effeuiller*, *ébrancher*, etc.), jamais l'objet duquel on détache quelque chose. A l'appui de sa thèse M. C. cite deux mots français qui montreraient, d'après lui, qu'une formation parallèle à l'esp. *escotar* était déjà connue du français. L'un se trouve dans Godefroy, 3, 429 : *du long de laquelle toile a ung baton blanc escoté* (1471). Godefroy traduit par « taillé d'une façon particulière ». Du fait qu'il est question de toile dans ce passage M. C. se croit autorisé à rapprocher ce *escoté* de l'esp. *escotar* « faire une encolure ». Mais il n'est pas besoin d'être romaniste pour voir que *escoté* se rapporte à *baton* et n'a rien à faire avec *toile*, *ung baton escoté* veut dire « un bâton auquel on a coupé les petites branches et les nodosités ». Ce mot survit du reste dans le franç. mod. *écoté* « se dit des branches privées de leurs rameaux (t. de blason) »¹. On voit tout de suite que c'est un dérivé de *escot* « rameau dont on a coupé les menues branches », de l'anc. francique *skot* « rejeton » (all. mod. *schoss*). Nous sommes ainsi très loin de la *cotte* que vise M. C. L'autre mot que M. C. appelle à son secours est le verbe *descoter* qu'il trouve dans Tobler-Lommatzsch et que celui-ci laisse sans définition. TL en donne deux exemples. Le premier est tiré de Gautier de Coinci : *ierent si aligoté Et desconfit et*

1. Godefroy a du reste retiré plus tard son interprétation (8, I, 358), ce dont M. C. ne s'est pas avisé.

descoté. Seulement ce *descoté* n'aurait certainement pas eu le sens de « muni d'une encolure », mais « qui a perdu sa cotte ». Mais il y a pis : *descoté* n'est qu'une émendation présentée sous toutes réserves par TL pour la forme *destroté* que donne le manuscrit. Cette conjecture est absolument gratuite : *aligoté et desconfit et destroté* vont très bien ensemble : « déchiré, mis en lambeaux ; déconfit ; fatigué de courir » (pour *aligoté* voir *FEW*, 16, 164 a). Le *descoté* de Gautier de Coinci se volatilise donc ; il aurait du reste suffi que M. C. ouvre son Godefroy à l'article *destroté* pour s'en convaincre, car le passage en question se trouve aussi là et il y est interprété à peu près comme il faut. Le deuxième exemple utilisé par M. C. est tiré d'un texte du Cambrais de 1385 : *icellui Jehan saicha un coutel et en descota li dix Massins par le corps, tellement que trois jours après la mort s'ensuy*. M. C. interprète par « herir, golpear », et il fait remonter ce sens de « frapper » à celui de « couper, trancher » sans qu'on voie en quoi cela l'aide dans sa tentative de rattacher ce verbe à *cotte* et à un dérivé signifiant « faire une encolure », ce qui est évidemment son idée préconçue. En réalité ce *descoter* se rattache au même mot que *le baton escoté* de tout à l'heure ; croisé avec *tailler* il vit encore aujourd'hui dans le namurois *discotayî* « couper en petits morceaux », et *dèskoutayî* à Jamioulx. L'hypothèse de M. C. à propos de l'origine de l'esp. *escotar* s'écroule donc comme un château de cartes. La solution proposée par Meyer-Lübke, malgré la difficulté phonétique, qui se présente, est, pour le moment, la seule qui soit plausible. Elle exige une explication du développement de *au*, qui devient exceptionnellement *o* dans ce mot. Peut-être est-il permis de rappeler que nous n'avons en occitan que des dérivés de *skauts*, où la voyelle se trouve en position protonique. Or, dans cette position la monophthongaison postérieure de *au* a été plus rapide qu'en position tonique.

ESCAMOTER. — Avec raison M. C. réfute l'explication donnée dans le *BlochW* par un emprunt à l'esp. *escamotar* (ainsi en 1817), *escamotear* (depuis 1855). L'article *squama* de l'*FEW*, qui est rédigé depuis huit ans, dit à ce propos, « aus dem fr. entlehnt sp. *escamotar*, mail. *scamotá*... ; die auffassung, wonach umgekehrt fr. *escamoter* aus dem span. entlehnt sei, lässt sich nicht halten, weil sp. *escamotar* erst anfangs des 19. jhs. belegt ist ». Si M. C. et moi nous sommes d'accord sur ce point, nous ne le sommes plus quant à l'origine du verbe français. M. C. voudrait le rattacher, avec Ménage, au lat. *commutare*, tandis que je m'en tiens à l'étymologie proposée par Diez, lequel y voyait un dérivé de *squama*

« écaille de poisson ». On lira dans le livre de M. C. les explications très tourmentées par lesquelles il croit pouvoir sauver l'idée de Ménage; je me contente de donner ici un extrait de l'article *squama* de l'*FEW*. On verra ainsi que les arguments de M. C. contre cette étymologie sont de tous points fallacieux.

SQUĀMA schuppe. — I. 1. a. Apr. *escama* f. « écaille » (13. jh., Pans; LvP), afr. *eschame* (hap. 13. jh., Z 46, 248); apr. *escama* « surface d'un talus » (Montpellier)¹. — Ablt. Apr. *escamal* adj. « couvert d'écailles » (hap.). Vaucl. *escamandre* « fille ou femme effrontée » M; npr. *escamandrás* m. « dévergondée qui a le diable au corps »; *escamandreto* f. « petite espiègle »; Alais *escamandrot* m. M. Npr. *escamacho* m.² « partie grossière des cocons de graine, bourre que l'on met de côté ». Npr. *escamá* « effiloquer », lim. *eschamá* M; *eschamo* « fil qui provient d'un tissu effilé » M, npr. *escamo*. Aveyr. *escomoutá* « faire tomber la partie brûlée d'une bûche; égrainer des gerbes avec un bâton ». SDT *dəkamutá* « détacher une substance durcie sur un corps; démêler du coton, de la laine; v. n. devenir tendre (furoncle, etc.) sous l'action d'un cataplasme », Biol *dəkamotá*, Cr. « désagréger qch. qui est en grumeaux », Lyon *décamottó*, Vaux *dekamotá* « défaire les grumeaux de la soupe; émotter »³, Ruff. « défaire (une gerbe tassée, les andains, une motte de terre); effiloquer la laine; décrasser (le linge) », Villié *décameutó* « émotter », Lant. *dəkamotó*, Beaur. *décamoutá*. Castelnaudary *escamussá* « achever de filer le chanvre d'une quenouille, terminer » M, Toulouse id. (17. jh., M). Judfr. *eschamocier* v. a. « tirer d'une situation difficile, sauver d'un grand danger » Schlessinger⁴; pr. *escamoussoun* m. « gros fuseau sur lequel on commence à dévider le fil qu'on met en peloton »; mdauph. *ęytsamusú* « bout de fil d'un peloton; achèvement d'une quenouille; blé resté sur l'aire et battu le lendemain ».

b. Mfr. nfr. *escamoter* v. a. « changer, remplacer par autre chose (p. ex. une bonne marchandise par une mauvaise) » (1560, *BlochW*; 1578, Gdf;

1. ML verzeichnet dieses wort irrümlicherweise als ablt. *escamas*. Das wort ist in den dokumenten immer nur im plur. belegt, was den irrturn veranlasst hat, ist aber eindeutig fem.

2. Da das wort nur bei Mistral belegt ist, kann die dem wortausgang so merkwürdig widersprechende angabe über das geschlecht nicht kontrolliert werden.

3. Hier und bei den folgenden wörtern ist die bed. nach der sippe von *MÜTT- in verschiedenen ihrer bed. umgeformt worden.

4. Der text ist wohl champ. Die bed. erklärt sich etwa über «jn. unbemerkt verschwinden lassen ».

Cotgr, 1611), « faire disparaître qch. par un tour de main, sans que les spectateurs s'en aperçoivent » (seit OudC 1640), *escarmoter* Desgr 1821, nam. *scarmoter* « id. ; séduire », Nivelles « escamoter », havr. Têtes *escarmoter*, mars. *escamoutar* A, Alais *escamoutá*, aveyr. *escomoutá* (néol.), castr. *escamboutá* « id. ; dérober subitement ».

2. Pr. *escaumo* f. « écaille de poisson », mars. id. A, Cassis id., Aix « id. ; gredin, homme sans argent » P, Nice *escauma* « écaille de poisson ». — Ablt. Pr. *escaoumá* v. a. « ôter l'écaille (d'un poisson) », mars. id. A, Aix id. P, Nice id., npr. « tondre la crinière des chevaux camargues; élaguer, épamprer ». Npr. *escaumarié* f. « tour de vaurien ». Npr. *escaumesoun* « action d'écailler; écrémage du verre fondu ». Npr. Nice *escaumous* « squameux ». Alais *escoumoussá* « égrener les gerbes au fléau sans les délier »¹, *escoumoussun* m. « grains qu'on fait sortir des gerbes *en escoumoussant* ».

Lt. SQUAMA lebt weiter in it. *squama*, kors. *skama*, ALC 517, kat. sp. pg. *escama*, sowie im gallorom. (oben I), ferner im rum. *scamă* « faser ». Innerhalb des gallorom. ist es nur im occit. stark verwurzelt. Aber die judfr. ablt. und die wohl aus der Champagne stammende übersetzung des Falknerbuches von Friedrich II. bezeugen, dass es auch nach Nordgallien gelangt war, wo es dann durch germ. SKALA und SKALJA überdeckt wurde. S. noch SQUAMOSUS. Die iberorom. und gallorom. formen verlangen eine grundlage **scama* (so lim. *eschamá*, sp. *escama*, statt **esquama*). Vielleicht ist die reduktion von *squa-* zu **sca-* unter dem einfluss von got. SKALJA erfolgt. Ungefähr gleich verbreitet ist das verbum rum. *scăma* « ausfasern », it. *squamare* « abschuppen », kors. *scámá*, Teramo « getreide enthülsen »², sp. pg. *escamar* « abschuppen », auch occit. (s. oben), für die ML 8200 ein schon lt. **squamare* ansetzt³. Der von aveyr. *escomoutá* repräsentierte occit. typus **escamotar* ist im 16. jh. auch ins fr. eingedrungen. Wahrscheinlich ist es durch die sprache der auf den märkten ihr unwesen treibenden gauner ins fr. eingeführt worden. Wohl aus dem

1. Vortonig wird *au* oft zu *ou*, s. Ronjat, I, 298 ff. Ausserdem kann auch das *ou* des suff. assimilierend gewirkt haben. Für das suffix s. auch BelmR. *escoussá* « tiller », zu SKALA.

2. Dazu die rückbildung abruzz. Amaseno *cama* « spreu » MLomb 23, 276, Volturino *kamə* Z 42, 634. HMeier, *Vox*, 10, 73 will auch *CAMA* « bett » (hier 2, 110) so erklären.

3. In Italien und im iberorom. weit verbreitet ablt. und zuss. in der bed. « bäume beschneiden » u. ä. : it. *scamozzare* (offenbar = **scamare* **mozzare*), piem. *scamoté*, sp. *escamondar* (MÜNDARE), *escamujar*, dazu sp. arag. *escamocho* « bienenschwarm » Spitzer Lex, 53, kors. *scamattimme* « scompiglio ».

fr. entlehnt sp. *escamotar*¹, mail. *scamotá*, vses. *scamottée*, Alessandria *scamutè*, gen. *scamottá*, d. *eskamotieren*, fläm. *schammoteeren* Teirlinck. Neben der form *escama* (1) hat das occit. noch einen typus *escaumo* (2), der auf die Provence und das östlichste Languedoc beschränkt zu sein scheint. Eine sichere erklärung dieser umbildung des stammvokals steht noch aus. Das nördl. Korsika sagt *skalme* für « schuppen », s. *ALC* 517. Man könnte versucht sein, die pr. form damit zu verbinden und einfluss von *CALAMUS* zu vermuten. Dieser müsste allerdings sehr früh stattgefunden haben, da vertreter von *CALAMUS* in der Provence nicht mehr anzutreffen sind. Die bed. von *CALAMUS* würde eine kreuzung der beiden typen wohl verständlich machen, da die gesamtheit der schuppen als ein rohr aufgefasst werden kann, in dem der fisch steckt. Aber auch *SCALMUS* « ruderrolle » könnte in frage kommen, da die rolle gleichsam der behälter ist, in dem das ruder steckt². — Sainéan *Z* 31, 273, 280; *ML* 8199, 8200.

ESCARMOUCHE. — Le mot existe dans toutes les langues romanes, excepté le roumain. Le français connaît des formes *escarmuche* (xiv^e s.-1501), *escarmuce* Froissart, *escharmusche* Froissart, *esquermuche* Guillaume de Machaut, *escramuche* Dex; la forme *escarmouche* n'apparaît qu'en 1393. De même l'anc. prov. a d'abord des formes avec -u- : *scarmussa* (Albi, vers 1380), *escarramussa* (Montpellier, xv^e s.); *escaramossa* date de 1435. Au lieu de discuter longuement l'opinion émise par M. C., je me permets d'insérer ici la partie de l'article **skirmjan* de l'*FEW* qui concerne ce mot :

Franz. *escarmouche* hat seine entsprechungen in allen roman. sprachen, ausgenommen im rum. : it. *scaramuccio* (seit ca. 1330, G. Villani), *schermugio* G. Villani, *scaramucciare* (seit dem 15. jh.), kat. *escaramussa* (seit dem 14. jh.), *escaramussar* (seit dem 15. jh.), sp. *escaramuza* (seit dem ende des 15. jh.), *escaramuçar* (seit dem ende des 15. jh.), pg. *escaramuça*, *escaramuçar* (beide seit dem 16. jh.). Das subst. ist in fast allen sprachen mit grossem abstand älter als das verbum, nur im sp. sind sie gleich alt. Es ist daher auch sicher abwegig, vom verbum auszugehen

1. Die auffassung, wonach umgekehrt fr. *escamoter* aus dem sp. entlehnt sei, lässt sich nicht halten, weil sp. *escamotar* erst seit anfang 19. jh. belegt ist. Weder Cresp 1606, noch Oud 1660, noch Sobrino 1776 kennen es; Oud 1660 gibt dafür *acamodar*.

2. Man kann sich auch fragen, ob nicht überhaupt sporadisch im occit. eine tendenz besteht, vortoniges -a- zu -au- werden zu lassen. Vgl. dazu den typus *graup*, der unzweifelhaft aus *grap* entstanden ist, s. *FEW*, 16,361 und 366 b.

und das subst. als rückbildung davon anzusehen, wie das Corom tut. Seit dem ende des 13. jh. ist auch schon deutsch *scharmütz*(*el*) belegt. Wegen des anlautes *sch-* für it. *sc-* übernahme aus dem it. bereits im 12. jh. anzunehmen (Schw Id, 8, 1272), also 2 jhe. bevor das it. wort überhaupt belegt ist, ist sicher nicht nötig, da das deutsche wort *schar* die umwandlung von *sc-* zu *sch-* bewirken konnte. Die beantwortung der frage, von wo das wort ausgegangen sein mag, ist schwer. Am unwahrscheinlichsten ist es, vom apr. auszugehen, wie Corom 2,331 es tut, weil das wort hier sehr spärlich belegt ist und nicht früher als im it. fr. kat., sowie weil kriegerische ausdrücke wohl vom it. und fr. ausgehen, kaum von occit. Auch das kat. sp. kommen nicht in frage, weil hier die grundform *esgrimir* lautet. Der ausgangspunkt liegt daher wohl beim fr. oder it. Bei anknüpfung an *SKIRMJAN muss angenommen werden, dass die formen ait. *schermugio*, resp. mfr. *esquermuche* die ältern sind. Für den wandel von *esquermuche* zu *escarmuche* kann man den im fr. häufigen wechsel zwischen *e* und *a* vor *r* verantwortlich machen. Die it. formen mit ihrer zerdehnung von *-rm-* zu *-ram-* sind durch eine svarabhaktibilidung zustande gekommen; sie sind dann auch ins kat. sp. pg. übergegangen. Bei dem steten hin und her zwischen den verschiedenen rom. sprachen hat sich die form mit *-ram-* schliesslich gelegentlich auch im gallorom. eingestellt. Die formen mit *eschar-* statt *escar-* finden ihre erklärung in dem einfluss von afr. mfr. *eschargaite* « sentinelle, guetteur isolé », das begrifflich so nahe lag. Bleibt, da das wort im fr. und im it. ungefähr gleichzeitig auftaucht, die frage, ob das wort vom it. zum fr. oder umgekehrt gewandert sei. Nun gehen die ältern belege im fr. auf *-muche* aus, die des it. auf *-muccio*. Es wäre nicht verständlich, warum man im fr. it. *-u-* mit *-ü-* wiedergegeben hätte, statt mit *-u-*, während umgekehrt lehnwörter aus dem fr., die ein *-ü-* enthalten, beim übergang ins it. dieses *-ü-* mit *-u-* vertauschen. Diese überlegungen sprechen eindeutig für entstehung des wortes im französischen. Die erklärung des zweiten teils des wortes ist wohl nicht in einem suffix zu suchen. Vielmehr liegt umgestaltung von *escremie*, *esquermie* nach dem verbum afr. *mucier* « cacher » vor, das im hain. flandr. pik. *muchier* lautet. Ein scharmützel entsteht meist aus der begegnung feindlicher patrouillen und wachtposten, also von soldaten, die sich möglichst versteckt im gelände bewegen oder aufhalten. Der vokal *-ou-* [*-u-*] ist erst sekundär an die stelle von *-ü-* getreten; er zeigt eine weitere etappe der umformung des wortes; sie ist der einmischung von fr. *mouche* zu verdanken. Es

liegt ihr ein vergleich der plänkler mit lästigen fliegen zugrunde. Vgl. auch fr. *mouche* « personne qui espionne » und *mouchard*. Bei der umsetzung des fr. wortes in die andern rom. sprachen, auch ins occit., sind diese bildlichen vorstellungen natürlich verloren gegangen; man begnügte sich mit einer approximativen einpassung des wortkörpers, der je nach der stufe, aus der das fr. wort entlehnt wurde, verschieden war. Weitere etym. vorschläge s. Spitzer Lex, 53, Brüch Misc Schuch, 43, sowie ihre widerlegung bei Gam, Corom, ML.

ÉTALON « modèle de mesure ». — M. C. voudrait ramener ce mot au lat. *stolo* « drageon », qui vit aussi dans le cat. *estoló* « échalas », *estalo*. Mais le mot français n'est attesté assez longtemps que dans les régions septentrionales; en outre la dissimilation de *o-o* aboutit en franç. à *e-o*, non pas à *a-o*. Le mot français et le mot catalan n'ont rien de commun. Quant à l'origine de celui-là nous n'oserions plus être aussi affirmatif que dans *BlWb*, où *étalon* est regardé comme identique avec l'anc. fr. *estalon* « pieu », à cause de l'emploi de bâtons garnis de marques pour jauger. Cette façon de voir s'accorde mal avec le mot *stallone* attesté dans un document de Montier-en-Der (Haute-Marne), qui n'est pas de Charles le Chauve, comme le croyait Du Cange, mais qui est pourtant très ancien (vers 1000)¹. *stallone* paraît y désigner un seau avec lequel on puise de la saumure. Sans doute le franç. *étalon* se rattache au moyen néerl. et moyen bas-all. *staal* « échantillon », néerl. moderne *staal*. Franck-van Wijk fait venir celui-ci d'un anc. fr. *estale* « modèle de mesure »²; mais celui-ci n'est attesté qu'en 1507, à Amiens, et il est sûrement lui-même emprunté du néerl. Le néerl. *staal* et le franç. *étalon* représentent peut-être un francique **stalo*, dont il est difficile de dire s'il est en rapport avec l'anc. francique **stalo* « perche, poteau » (avec apophonie aussi **stelo*), d'où l'anc. fr. *estal* « poteau, pieu », *estel*, *estalon*, *estelon*.

ÉTENDART. — L'étymologie, si controversée, de ce mot paraît résolue par la proposition de M. Brüch, *ZFSL*, 52, 402, qui y voit un composé du subst. *stand* avec l'adj. **hard* (= ags. *heard* « ferme, fixé »). M. C. emprunte de M. Brüch, sans le nommer, l'idée d'un composé dont la

1. Voir sur ce document M. Prou, Un diplôme faux de Charles le Chauve, *Mémoires de l'Institut national de France*; Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. 40 (1916), p. 215 ss.

2. Grimm, 10, II, 553, suivi de M. C., le fait par contre venir de l'anc. fr. *estal* « exposition de marchandises ». Malheureusement M. C. s'exprime de façon à faire croire que c'est aussi l'avis de Franck-van Wijk.

deuxième partie serait **hard* ; pour lui ce serait l'adv., non l'adj. La première partie serait l'impératif *stand* « reste debout ». Il s'agirait donc à l'origine d'un appel adressé à l'étendard. Sans vouloir exclure tout à fait cette hypothèse il faut dire qu'elle a beaucoup moins de probabilité que celle de M. Brüch.

FADE. — Dans *FEW* et dans *BlWb* j'avais expliqué ce mot comme représentant du lat. *fatuus*, lequel aurait emprunté le suffixe de *sapidus*, son opposé. M. C., par contre, voit dans *fade* un emprunt à l'anc. prov. *fat*. Voici ses arguments : en anc. franç. le mot serait rare et il ne deviendrait fréquent que vers la fin du moyen âge. En anc. prov. *fat* est entouré d'un assez grand nombre de dérivés (il en compte huit), tandis qu'en anc. franç. il n'y en aurait que très peu. Malheureusement les deux assertions reposent sur une connaissance insuffisante des sources. Outre les cinq citations de *fade* que donne M. C. il y en a, pour le XII^e et le XIII^e s. pas moins de treize dans Tobler-Lommatzsch, et qui sont presque toutes tirées d'œuvres bien connues ; on pourrait y ajouter encore Gefroi de Paris. Quant aux dérivés l'*FEW* en énumère cinq pour l'anc. franç. du XII^e ou du XIII^e s. (*fadet, fader, fadement, fadur* = -eur, *affadir*), auxquels on peut ajouter maintenant *affader* (*Mélanges Duraffour*, 5), *afadissement, enfadissement* (tous les deux dans Levy, *Recherches lex. juives*) et *fadi* « pâli, flétri » dans Clef d'Amor. Les dérivés sont donc au moins en même nombre qu'en anc. prov. Ainsi les deux assertions qui servent de point de départ à M. C. s'avèrent erronées et toute sa construction tombe. S'il en était besoin, un autre fait permettrait de battre en brèche cette idée : la différence sémantique très nette entre l'anc. prov. *fat* « sot » et l'anc. franç. *fade* « languissant ; sans saveur ». M. C. l'explique en parlant de 'degeneración semántica típica de un extranjerismo' ! Mais comment se serait-il fait qu'en passant de la langue des troubadours à celle de la France du Nord le mot aurait subitement changé de sens et que pas une seule des dix-huit attestations que nous avons ne montre la moindre trace de la signification qu'avait eue le mot en anc. prov. ? Comment se serait-il fait que seul le fém. *fada* aurait passé au franç. et s'y serait étendu aussi au masc., sans que celui-ci n'apparaisse une seule fois ? Des dérivés qui vivent en franç., M. C. en nomme seulement deux, *fadaise* et *fadasse*, pour dire tout de suite que ce sont des emprunts à l'occitan. Certes *fadaise* « propos plats et sots » est un emprunt de l'occitan *fadeza* « folie, sottise », mais c'est un emprunt récent fait en même temps que celui du franç. *fat* (XVI^e s.). *fadasse*, par contre, est de

formation française (*blondasse, mollasse, etc.*). Les deux mots n'ont donc absolument rien à voir dans le problème du franç. *fade*. On comprendra que nous ne croyions avoir aucune raison pour modifier notre texte.

FRAISE. — Dans ses additions, vol. 4, 1007, M. C. s'occupe de l'étymologie de ce mot. On sait que l'-s- de *fraise* demande une explication, puisque *fraga*, le pluriel collectif du lat. *fragum*, aurait donné en franç. *fraie*. Tous ceux qui se sont occupés du mot jusqu'ici ont attribué cet -s- à l'influence de *framboise*. M. C. est frappé du fait que le type *fraie* n'est pas attesté avant le XVIII^e s., tandis que *fraise* se trouve dans les textes depuis le XII^e s. Seulement, en parcourant attentivement la liste des représentants de *fraie* et de ceux de *fraise* dans l'*FEW*, il aurait pu se rendre compte du fait que *fraie* ne vit que dans quelques régions éloignées de Paris (surtout en wallon et en franco-prov.) et qu'il est donc tout à fait naturel que nous n'ayons pas d'attestations anciennes. Il y a des centaines de cas de ce genre dans l'ensemble du vocabulaire gallo-roman. M. C. a trouvé dans l'*FEW* la forme *fraire* employée par Rabelais. Elle lui inspire une autre explication de *fraise*. Il croit voir dans *fraire* un représentant d'un lat. *fragaria*, qui serait devenu **fraiire* en anc. franç., puis *fraire* chez Rabelais et de là *fraise*, par le changement bien connu de -r- en -s-. A l'appui, il cite une série de formes occitanes, comme l'aranais *haragera*, le-masc. *fraguier* de Marseille, 'desde donde... llega con más o menos continuidad hasta Bélgica'. Or, c'est exactement le domaine où règne encore le type *fraga, fraie*. Quant à ce *fragaria* latin, M. C. dit 'que aunque no sea latín clásico es el vocablo empleado por los naturalistas, seguramente desde tiempo immemorial'. D'où M. C. tient-il ce renseignement? Dans les sources qui me sont accessibles le mot ne remonte pas au-delà du XV^e s. Pour que *fragaria* pût prendre part à l'évolution phonétique il faudrait antidater d'un millénaire une forme qu'on ne trouve chez les naturalistes qu'à la fin du moyen âge. Mais ce qui dépasse la mesure c'est que M. C. parle de *fragaria* et des formes gallo-romanes qui y correspondent comme s'il s'agissait de dénominations de la *fraise*, tandis que les indications de l'*FEW*, de la Flore de Rolland, etc., sont très nettes : il s'agit non de la *fraise*, mais du *fraisier*, ce dont le lecteur de ces lignes s'est du reste douté dès le moment où il a été question de *fragaria*, vu que le suffixe -*ariu, -a* est employé en galloroman pour dériver les noms de plantes à partir des noms des fruits qu'ils produisent. Tout l'échafaudage de M. C. s'effondre de ce fait. On ne peut que protester énergiquement contre de pareils

procédés qui ne font que tromper le lecteur. Il faut du reste ajouter que le changement de *-r-* en *-s-* n'apparaît en français que vers la fin du XIV^e s., tandis que *fraise* est attesté dès le XII^e s. Le *fraire* de Rabelais s'explique du reste de la façon la plus simple comme une de ces fausses régressions qui étaient si fréquentes au XVI^e s. (*rairon* pour *raison*, *courin* pour *cousin*, etc.).

GAILLARD. — Dans l'article *gallardo* M. C. relève les contradictions dont se rend coupable, selon lui, l'*FEW*. A la page 639 b, dernier alinéa, il cite les représentants du type **galleus* qu'il a trouvés dans l'*FEW* (...del tipo galorrománico **galleus*..., al cual pertenecen según Wartburg : a) La Teste *gaill* « plein de sève, vivace »...), en suite de quoi il apprend au lecteur que le même *FEW*, pour appuyer l'étymologie de *gaillard* par le gaulois **galia*, prétend que le galloroman ne connaît pas de représentants de **galleus* ('carece por lo tanto de fundamento la objeción que Wartburg opone a esta etimología por la ausencia del vocablo en galorrománico'). Il aurait été désirable de citer le passage de l'*FEW* en entier, car celui-ci ne dit pas que **galleus* manque en galloroman, mais que l'Italie supérieure est seule à le posséder au sens de « germe ». C'est en effet le cas ; en occitan on trouve ce sens tout au plus pour le dér. *galboun*. Je maintiens en outre dans l'*FEW* que *gaillard* ne peut guère être un emprunt de l'occitan, parce qu'il se trouve surtout dans les chansons de geste, non pas chez Chrestien, ni chez des troubadours tels que Bernart de Ventadour. M. C. pense à un emprunt de l'occitan ; mais puisque cet adjectif se trouve déjà dans la Chanson de Roland, comment l'auteur de cette épopée aurait-il emprunté des éléments lexicaux aux troubadours ? M. C. croit pouvoir appuyer sa manière de voir sur le fait que le mot a souvent un caractère érotique. Mais cette nuance n'est pas attestée avant le XV^e s. ; auparavant le fr. *gaillard* ne voulait dire que « vigoureux, sain, courageux ». Donc un emprunt à la langue des troubadours est exclu chronologiquement aussi bien que sémantiquement. Quant à l'étymologie il faudrait supposer, pour sauver l'idée de M. C., que **GALLEUS* ait vécu, avant l'époque littéraire, aussi dans la partie septentrionale du galloroman, où nous n'en trouvons pas de trace, ni anciennement, ni à l'époque moderne. M. C. objecte à l'étymologie que j'ai proposée que le suffixe *-ard* serait d'une date relativement moderne et qu'il ne pourrait donc pas avoir été joint à un subst. gaulois qui ne serait pas attesté en roman. Mais les noms germaniques en *-bard* sont tellement fréquents dès le V^e s. que cet élément pouvait fort bien être

joint à un mot comme **galia* qui était destiné à disparaître avant l'époque littéraire. E. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, I, 749 ss. énumère non moins de 295 noms masculins en *-hard*, *-ard* qui étaient en usage avant 1100, ainsi un *Leodardus* (= *Leuthard*), qui était évêque d'Amiens au v^e s., un *Francard*, *Friard*, *Burghard*, *Domard*, *Niviard*, *Optard*, etc. au vi^e s., 23 noms en *-hard* ou *-ard* au vii^e s. Voici ce que Förstemann ajoute : 'Der vorwiegend masculine gebrauch des *-hard* ist der anlass, dass auch dieses grundwort, und zwar schon im frühen Mhd., zu der farblosigkeit eines männlichen suffixes herabsinkt. Und da jene namen besonders im westfränkischen schon seit dem 6. jh. sehr häufig waren (*Leodardus*, *Medardus* [bischof von Noyon], *Nictardus*), so fügt sich dieses suffix auch an romanische wörter'. Il suffisait donc que le gaulois **galia* survécût dans le latin de la Gaule mérovingienne jusqu'au vi^e ou vii^e s., pour que **galiardus* pût être formé comme surnom, d'où pouvait résulter avec le temps un emploi adjectival.

GALERIE. — M. C. constate que ce mot n'est pas traité dans l'article *Galilaea* de l'*FEW*, où il aurait dû trouver sa place. C'est une omission que je regrette amèrement. Pour l'explication de l'évolution sémantique du mot, nous tenons à citer le très intéressant article de Mgr Gardette, *RLiR*, t. 18, p. 112-115.

GOUAPE. — M. C. croit que le français a emprunté ce mot des parlers du Nord-Est. J'ai déjà dit dans *FEW*, 14, 169, que ces patois ne le connaissent pas dans une acception qui correspond à celle du mot français et que seul un emprunt à l'espagnol rend compte de tous les aspects du mot.

GUÉRITE. — M. C. voudrait voir dans ce mot un impératif substantifié, et il donne, d'après Godefroy, un passage de Gautier de Coinci : *a la garite, a la garite!* « sauve qui peut ». *garite* rime avec *guari te* « sauve-toi ». Ce cri d'avertissement serait devenu un substantif. Mais le seul cas parallèle de *étendart*, qu'invoque M. C., nous semble résulter d'une interprétation erronée de ce mot. Cette explication de *guérite*, sans rencontrer toutes les objections auxquelles se heurte *étendart*, nous semble forcée et extrêmement improbable. Dans le *BlWbg*, nous croyons avoir donné une explication beaucoup plus simple : c'est sous l'influence de *fuite* qu'a été formé, sur le verbe *garir*, le subst. *garite*. En effet, dans le passage cité de Gautier de Coinci, il est tout à fait synonyme de *fuite*. Celui-ci aussi peut prendre une acception concrète, puisqu'il vient à signifier, au xvi^e s., « ouverture par où on peut fuir ».

GUEUX. — M. C. explique ce mot comme identique avec *queux* « cuisinier ». Le changement de sens serait dû à la réputation de voleurs qu'avaient souvent les cuisiniers. Il donne comme sienne une idée qui était venue à Littré, qui la tenait de Fallot et de Gachet (voir Diez, 607). Même chose du reste pour *coquin*, que Diez avait mis dubitativement en rapport avec le lat. *coquinus* (p. 552, 607). On se demande comment M. C. ose faire parade — c'est bien le mot qu'il faut employer, v. Corominas, 4, 902 b¹ — d'avoir trouvé deux étymologies si merveilleuses, alors qu'il les a tout simplement empruntées des philologues du XIX^e s., y compris la jolie citation tirée de Plaute (voir Diez, 552). Il faut pour cela vraiment un courage à toute épreuve. — Voyons maintenant les preuves que M. C. emprunte à Littré de cette étymologie : il cite tout d'abord l'État de la maison de Charles le Hardy (éd. Petitot) où il est dit que le duc a *trois gueux pour sa cuisine*. Or, le texte d'Ol. de la Marche a déjà été corrigé par Gaston Paris dans son édition de 'Chansons du XV^e siècle' (*SAT*, 1875), qui dit à la p. 129 'dans l'exemple d'Ol. de la Marche ... *gueux* est certainement une faute de copie ou de lecture pour *queux*'. Si M. C. avait consulté aussi le supplément de Littré, il aurait vu que Littré reconnaît cette correction comme vraisemblable. Mais

1. 'Esta etimología mía de *coquin* et de *gueux* es de las que más han gustado a Spitzer (MLN, LXXI, 277), y creo, en efecto, que ha de mirarse como segura.'. Au dernier moment mon attention est attirée par un passage de la *Nueva Revista de Filología Hispánica*, 10, 177, n 36, où M. C. s'exprime de façon que le lecteur pourrait croire que j'ai les mêmes pratiques que lui : '... Rohlfs attribuye esta explicación a Wartburg, que la citaba de mi trabajo, aunque sin nombrarme, de acuerdo con el procedimiento sistemático con que este lingüista honra a determinados colegas.' Celui qui lit ce passage pensera que je me suis paré des plumes de M. C. Voici mon texte : 'sie [it. *uguanno* et beaucoup d'autres formes du même type] müssen auf einer vlt. form **boque anno* beruhen, *Vox*, 2, 448..'. Je renvoie donc le lecteur à la source d'où je tiens cette explication et qui est un article de Corominas dans *Vox Romanica*. La nécessité de ne pas allonger outre mesure le texte de l'*FEW* me force à ne mettre les noms des collègues en question que si leur contribution est d'une importance primordiale. Dans les autres cas je ne mets que le renvoi à la revue où l'article en question a paru. Aucun lecteur de l'*FEW* ne s'est plaint à moi jusqu'ici, de ce système, et ce n'est pas M. C. qui me fera changer. Si M. C. veut se plaindre, qu'il s'adresse à M. Rohlfs, lequel a commis la 'grave négligence' de ne pas ouvrir *Vox Romanica* pour voir qui a été l'auteur de l'article cité dans l'*FEW*. Mais j'ai l'impression que M. Rohlfs est fait comme moi : quand nous retrouvons nos idées dans des ouvrages de seconde main sans qu'on nous nomme expressément, nous nous réjouissons qu'elles aient fait du chemin. Mais je tiens à marquer nettement la différence qu'il y a entre la réduction d'une citation au strict nécessaire et sa suppression totale par laquelle on s'approprie vraiment ce qui est à d'autres.

il y a plus : la citation dans Littré est tirée d'une édition de 1820. On sait qu'Olivier de La Marche a été réédité par H. Beaune et J. d'Arbaumont en 1883 ss. (v. St.-Hofer, *Geschichte der mittelfranzösischen Literatur*, 2, 279). Dans cette édition très soignée nous trouvons toujours *queux*, jamais *gueux* (ainsi vol. 4, 50, 51, 52, 53, 58). Dans 'Epistre pour tenir et célébrer la noble feste du Thoison d'Or' (même vol., p. 173) Olivier écrit même *keulx*, forme faite pour tranquilliser définitivement M. C. Littré cite aussi un passage de 'l'Essai sur les Mœurs', où Voltaire parle de dignités héréditaires : *il n'y eut pas jusqu'à la grande maîtrise des gueux de Champagne qui fut une prérogative de famille*. Or, on sait que les malfaiteurs et les mendiants formaient autrefois des confréries, autant dire des corporations. Voltaire aurait bien ri s'il avait pu prévoir qu'un jour Littré et sur ses brisées M. C. ferait de ses gueux de Champagne des cuisiniers. Les deux passages mentionnés par Littré sont les seuls sur lesquels se fonde M. C. pour « son » étymologie, qui s'avère ainsi insoutenable. Du reste, même si cette étymologie était valable, on se serait attendu à un mot d'explication de la transformation phonétique de *queux en gueux*. M. C. n'en a pas ressenti le besoin. Voir, pour la justification de l'étymologie qu'a donnée P. Barbier, *FEW*, 16, 98.

HARGNEUX. — Une très vague analogie sémantique encourage M. C. à se déclarer d'accord avec ceux qui voient dans cet adjectif et la famille de mots qui l'entoure, un dérivé du lat. *hernia*. Mais il s'abstient sagement d'essayer de justifier l'*h*- aspiré de *hargneux* conçu comme dérivé de *hernia*.

HISSER. — M. C. croit que le bas all. *hissen* (attesté depuis 1542) vient du franç. *bisser* (attesté depuis 1573), tandis que l'*FEW* pense au contraire que le mot franç. vient du mot bas all. Il est difficile de décider entre ces deux vues. Certainement, la légère différence chronologique ne permet pas de trancher la question. Mais M. C. rattache le franç. *bisser* à l'anc. franç. *hicier* « exciter », qui selon lui remonterait à une onomatopée galloromane. En soi le rattachement de *bisser* à *hicier* n'a rien d'in vraisemblable. Seulement l'hypothèse que *bissier-hicier* proviennent d'une onomatopée galloromane est infirmée par la forme hennuyère (pas picarde, comme le dit M. C.) *hichier* qui est nettement le résultat normal d'un *-ts-*. Il est peu probable qu'une onomatopée galloromane *biss-* ait gardé *-ss-* là où un ancien *-ts-* devient *-ss-* et ait donné *-ch-* là où ce *-ts-* devient *-ch-*. La correspondance exacte des formes *hicier-hichier* dans les parlers français avec le traitement de *-ts-* parle fortement pour un emprunt

de l'anc. franç. *hicier*, anc. henn. *hichier*, à un mot contenant un *-ts-*, et alors le néerlandais et le moyen bas allemand *hitsen* se présente immédiatement à l'esprit. Une origine onomatopéique, comme le dit *FEW*, 16, 210, n'est pourtant pas à exclure péremptoirement. En tout cas, il me semble qu'il faut tenir séparés les deux mots franç. (anc. fr. *hicier* « exciter » et *hisser*, terme maritime). Ce qui parle fortement en faveur de la façon de voir de l'*FEW*, c'est la répartition géographique des deux verbes dans les parlers : *hisser* est attesté le long des côtes, ce qui est naturel ; les représentants de *hicier* vivent exclusivement en Wallonie et en Lorraine.

HOULE. — M. C. voudrait démontrer que ce mot ne vient pas de l'anc. nor. *hol* « caverne ». Nous avons dit dans *BlWb* 'le sens du mot fr. est né de l'aspect du creux des vagues'. M. C. s'oppose à cette étymologie pour deux raisons : 1) 'sería muy extraño que [esta acepción primaria] hubiera desaparecido sin dejar huellas'; 2) 'en cuanto al norm. y canad. *houle* « concavidad » me parece claro que viene del lat. *olla* « olla »'. Puisqu'il s'agit d'un mot maritime, M. C. aurait bien fait d'ouvrir les vocabulaires normands avant de coucher sur le papier son premier argument : le dictionnaire si riche de Fleury sur le patois de la Hague donne ce dont M. C. constate l'absence : *houle* « creux de la vague », de même dans la Saintonge *jhoule* (prononcé *bul*). Tout le monde sait que le Cotentin est particulièrement riche en reliquats lexicaux et sémantiques de l'anc. norois. Quant au deuxième argument je dirais volontiers le contraire de ce que dit M. C. : le mot *houle* « cavité... » vit presque exclusivement en Normandie et dans les régions limitrophes qui ont emprunté de la Normandie un grand nombre de mots norois (surtout le Maine) ; ce sont des régions qui ont conservé le *'h* aspiré initial ; dans ces circonstances vouloir ramener *houle* à *olla* me paraît impossible. Il est vrai que les représentants de *olla* sont aussi quelquefois pourvus d'un *h* aspiré (p. ex. Guernesey *houle* « pot de terre »). Ils le doivent certainement au contact avec *houle* « cavité ». Voir *FEW*, 7, 349 ; 16, 220. Quant à l'interprétation de l'anc. pic. *haule* « port », que M. C. voudrait lire *havle* (de *havene*, voir *FEW*, 16, 186), elle n'est pas impossible, mais elle ne change rien à notre position. Je ne m'occupe pas ici de l'origine de l'esp. *ola*. Puisque le franç. *houle* est un de ces mots d'origine noroise qui ont attendu assez longtemps pour faire leur entrée dans la langue littéraire, il a probablement existé bien avant sa première attestation. Il n'est donc pas impossible que le mot esp. soit emprunté du franç.

malgré le grand écart chronologique. Mais je ne serais pas étonné non plus que l'étymologie proposée par M. C. s'avérât correcte. Ce que je crois être en droit de contester, vu tout ce qui précède, c'est l'origine espagnole du mot français.

HOUBE. — En suivant Spitzer *ZRPh*, 45,587 M. C. voudrait faire remonter ce mot au lat. *ūpūpa*. Il est évident qu'il y a eu des croisements entre les représentants de *houppe* et ceux de *huppe*, croisements dus à la touffe de plumes que la huppe porte sur sa tête. L'effet de ces croisements se fait sentir dès le XII^e s., puisque *huppe* apparaît avec *h-* chez Philippe de Thaon. Mais Spitzer et Corominas n'ont pas tenu compte de la différence de la voyelle : les représentants de *ūpūpa* ont presque toujours *ū*. Si le *ū* tonique du mot latin n'est pas devenu *o*, c'est sans doute à cause de la tendance à conserver le *u* qui était une imitation du cri de l'oiseau, laquelle se serait perdue en faisant passer *u* à *o*. Les quelques formes avec *-u-* sont toutes modernes (bess. *houppe*, Moselle *hop*); elles s'expliquent sans difficulté par l'influence secondaire de *houppe* « touffe de plumes ». M. C. ne se pose pas non plus la question de l'origine du *h-*initial de *houppe* et de *huppe*. Enfin les plus anciennes attestations de *houppe* « touffe de plumes » comme aussi celles de « cime d'arbre » (sens dont M. C. ne tient pas compte) proviennent toutes de l'extrême nord¹; toutes les attestations dialectales de *houppe* « cime d'arbre » proviennent encore aujourd'hui des régions limitrophes du bas-allemand. En tout-cas, on n'en trouve pas en deçà de la Champagne. Le flamand *hoppe* « touffe d'herbē sur le pâturage », etc., montrent que l'ancien francique doit avoir possédé un **huppo* « touffe ». L'origine germanique de *houppe* est donc hors de doute. Voir maintenant sur ces deux mots *FEW*, 14,57; 16, 266.

HOUPPELANDE. — Les propositions de M. C. s. v. *hopa* me paraissent inacceptables. Voir l'article **hop*, *FEW* 16,225, qui a été publié après celui de M. C.

LAMBEAU. — En écrivant l'article *lambel* M. C. ne pouvait pas encore connaître l'article **labba* de l'*FEW* (16,431), auquel je peux renvoyer le lecteur.

LESTE. — Dans un article, dont la lourdeur contraste avec la légèreté

1. M. C. cite comme premier auteur chez qui le mot serait attesté, un *Guillaume le Muisi*, dont je n'ai jamais encore rencontré le nom. En revanche je connais un *Gillon le Muisit*, chez lequel, d'après mes matériaux, se trouve en effet pour la première fois le mot *houppe*.

avec laquelle sont traités des problèmes concernant le latin et le roman, M. C. est tenté de voir dans ce mot le représentant du part. passé du lat. *legere* au sens de « choisir ». Pour la réfutation de l'exposé de M. C. voir Wartburg, *Die Etymologie von it. lesto und die Partizipien auf-estus*, *ZRPh*, 73, 268 ss.

LIE. — M. C. émet des doutes sur le rattachement à un mot gaulois **līga* « dépôt ». Ses doutes sont basés surtout sur certaines formes dialectales galloromanes : wallon *léye*, Moselle *lēy*, béarn. *léye*, qui font pencher M. C. pour un celt. **lēga*¹. Seulement beaucoup d'autres formes galloromanes demandent une base **līga*, laquelle, bien qu'elle ne soit pas appuyée par des textes, est parfaitement possible. Voir à ce sujet l. c. une communication de M. Pokorny. Ce **līga* est une base parfaitement correcte aussi pour les formes galloromanes citées ci-dessus et que M. C. voudrait expliquer par un **lēga* : *-ie* devient normalement *-éye* en wallon et dans la Moselle (comp. liég. Moselle *vēye* « vie ») et le béarn. *léye* est évidemment emprunté du français, puisque, à part cette forme, l'occitan a toujours le type *ligo*. Si l'*FEW* a classé ces formes sous **līga* sans un mot d'explication, c'est qu'il est impossible de donner à propos de toute forme apparemment aberrante une explication détaillée. Une lecture critique de l'*FEW* suppose chez celui qui l'entreprend la connaissance de la phonétique des parlers en question.

LOUVOYER. — M. C. voudrait rejeter l'étymologie germanique (v. *FEW*, 16, 477) pour voir dans ce verbe un dérivé de *loup*. Le passage sémantique serait dû aux mouvements ondulants du loup qui rôde autour du troupeau. On se demande comment le subst. *lof*, le verbe *lofer* et *lovier* (plus tard *louvoyer*) pourraient être dissociés, vu l'identité de leur aspect sémantique. L'alternance de *-f-* et *-v-* dans les dérivés n'a rien de surprenant : le franç. possède tant de mots finissant par *-f* et dont les dérivés changent cet *-f-* en *-v-*, à commencer, pour rester dans la terminologie des marins, par *nef* : *navette*, que *lovier* se présentait tout naturellement à l'esprit comme un dérivé de *lof*. En elle-même, l'hypothèse de M. C. est extrêmement improbable, parce qu'elle suppose que les marins aient créé un mot d'une grande importance dans leur métier en partant d'une idée qui hantait les bergers, mais qui n'appartenait aucunement aux préoccupations des gens de mer.

1. D'autres formes attestées dans les langues celtiques modernes pourraient se rattacher à *lēga*, v. *FEW*, 5, 316.

MANIVELLE. — M. C. fait sienne l'idée de Sainéan que ce mot remonte au lat. *manualis*. Mais il ne nous dit pas, entre autres, comment *-alis* ou *-ale* aurait pu devenir *-elle*, comme il rejette sans discussion le **manabella* d'Antoine Thomas. Voir sur ce mot *FEW*, 6,206.

MARMOTTE. — M. C., d'accord en ceci avec la plupart des étymologues, veut ramener ce mot à un lat. *mus montis*, lequel n'est du reste pas attesté. Il n'a pas pris garde, paraît-il, aux vues que j'ai exposées sur ce mot dans *BlWb*. J'y renvoie le lecteur. Mais il est nécessaire d'ajouter quelques remarques. D'abord M. C. cite, parmi les autorités dont il appuie son opinion, J. Jud. Or, dans l'article en question (*Bull Gloss*, 11,41), Jud met au contraire en doute l'étymologie convenue. Il préfère voir dans le *mus montanus* de Polemius Silvius une fausse latinisation d'un indigène **marmotta* (mieux aurait valu dire **mormotta*, puisque le radical onomatopéique *morm-* alterne avec *marm-* dans la désignation de la marmotte; comp. p. ex. *mormotanis* dans le bas-latin de la Savoie, 1390). Ensuite M. C. cite comme forme parallèle un *murmont* qu'il trouve en Lombardie et dans le sursilvain. Mais cette forme ne se laisserait pas rattacher au lat. *mūs*, *mūrem*, parce que la voyelle de ce mot devient *i* en sursilvain. D'ailleurs, *murmont* n'existe même pas en sursilvain; M. C. a trouvé cette indication dans l'*REW* et s'en est prévalu pour son argumentation sans la contrôler, ce qui est, on le sait, au moins imprudent. Le lombard *murmont* s'explique par influence secondaire de *monte* sur le nom onomatopéique de l'animal. Pour une discussion plus détaillée voyez l'article *marm-* dans le 3^e fasc. du vol. VI de l'*FEW*, qui paraîtra prochainement.

MICHE. — Depuis la parution du *BlWb*, mais longtemps avant celle du dictionnaire de M. C., j'ai rédigé, dans la série des négations explétives, l'article *mīca* et je suis arrivé au même résultat que M. C., c'est-à-dire que le fr. *miche* remonte à une forme secondaire **mīcca*. C'est pour cette raison aussi que le vol. 16 de l'*FEW* ne contient pas l'article *micke*.

MIRABELLE. — Battisti-Alessio avaient déjà fait remarquer que l'it. *mirabella* est de beaucoup plus récent que le mot français, et que c'est l'italien qui est emprunté du français et non l'inverse.

MOYEU. — M. C. rappelle avec raison au sujet de ce mot le lat. de basse époque *mediolum* «jaune d'œuf», dér. de *medius*. Il y a pourtant, en occitan comme dans les parlers français, des mots qui ne peuvent être ramenés qu'à *modiolus*, comme l'anc. prov. *mojol*, le bressan *mouyeu*; il y en a d'autres qui exigent sûrement une base *mediolus*, comme le tou-

lousain *mejol*. D'autres enfin pourraient remonter aussi bien à l'un des types qu'à l'autre. Il est évident que les deux types, tous deux sémantiquement clairs, ont existé en galloroman et s'y sont croisés dans certaines régions.

NAVRER. — Pour l'origine et l'histoire de ce mot voir maintenant *FEW*, 16,593, l'article *NAFRA, où la façon de voir de M. C. est réfutée en ce qui concerne les mots galloromans de cette famille.

OUIILLER. — On rattache ce verbe généralement à *œil* dans le sens de « bondon ». M. C. doute de cette étymologie, parce que 'no hallo esta ac. en los diccionarios'. Un coup d'œil dans Godefroy lui aurait pourtant permis de découvrir le vers *Tous plains estoit dusques a l'oeil* (en parlant d'un tonneau), tiré du Miracle de S. Eloi (pic. vers 1294). V. maintenant aussi *FEW*, 7,317.

PALAIS de la bouche. — Les langues romanes continuant en général le lat. *palatum*, on a expliqué jusqu'ici le franç. *palais* par une confusion auditive de *palatum* avec *palatium*. M. C. croit que *palais* n'est qu'une graphie postérieure pour *palet* (celle-ci attestée vers 1280) et qu'il remonte donc, comme les autres formes romanes à *palatum*. Pourtant cela est difficile à admettre puisque *palais* n'apparaît pas seulement chez Brunetto Latini (1265), mais dès 1213, dans les Faits des Romains, à une époque donc où *ai* était certainement encore une diphtongue¹. La forme *palat* de Henri de Mondeville, que cite M. C., n'a rien à voir ici, puisqu'elle est un des nombreux latinismes de cet auteur.

PALISSANDRE. — Voir maintenant *FEW*, 16,616.

PAROLI. — Comme c'est si souvent le cas, on est étonné de constater que M. C. donne comme sienne une idée qui a déjà été émise par d'autres, en l'espèce par S. Pieri, dans *ZRPb*, 30,302, où celui-ci explique le lucquois *párolo*, et par Bruno Migliorini, dans *Studi Romanzi*, 21,143 (sur *pároli*).

PATACHE. — Je pense, avec M. C., que la solution du problème étymologique de ce mot proposée par Baist est la bonne. Voir *BlWbg*.

PERROQUET. — On verra dans l'*FEW*, 8,330,332 que nous rejetons, comme M. C. l'étymologie donnée dans BlochW et conservée dans *BlWb*, parce qu'au moment de la parution de cette édition nous n'avions pas encore rédigé les articles correspondants de l'*FEW*. Mais son hypothèse d'un emprunt que le franç. aurait fait à l'espagnol nous paraît inacceptable.

1. Il n'y a pas lieu, du reste, de mettre en doute l'attestation de *palais* dans Brunetto Latini, comme le fait M. C., puisque cette forme ne se trouve pas seulement chez Littré, mais aussi dans l'édition du *Trésor*, de F. J. Carmody.

Le franç. *perroquet* est attesté dès 1395, l'esp. *periquito* seulement en 1565. On ne peut pas faire fi de la chronologie à ce point. En outre, dans le texte du Chevalier errant, *paroquet* est encore conçu comme un nom propre, puisque le mot usité dans tout le texte pour désigner objectivement l'espèce à laquelle appartient l'oiseau est *papegault*, et que quand la dame adresse la parole à l'oiseau individuellement elle l'appelle *paroquet*, ce qui en fait un nom propre.

PIVOT. — On verra dans *FEW*, 9, 511 que j'ai des doutes au sujet de l'hypothèse qui ferait de ce mot un dérivé du type **puga* très répandu dans les parlers galloromans. Je comprends donc que M. C. rejette cette étymologie. D'autre part séparer *pivot* de cette famille me paraît aussi difficile. Peut-être y a-t-il tout de même une possibilité d'expliquer *pivot* par **puga*. J. Jud avait déjà pensé à une origine grecque, mais sans faire une proposition précise. M. C. se demande s'il avait pensé à *πέζυρη* (« pin », d'où « aiguille de pin »); mais telle n'a pas pu être la pensée de Jud, puisqu'il s'est opposé à une base avec *-c-*. Le seul mot grec qui puisse entrer en ligne de compte c'est *πυγή* « croupion ; queue ». Or, les mots grecs avec *υ* qui ont passé en galloroman montrent que cette voyelle a passé dans les parlers en usage en Gaule sous trois formes : dans une première période du contact entre les Massaliotes et les indigènes *υ* était encore prononcé *u*; il s'est transformé en *u* dans la langue des Gaulois et des Ligures et est devenu plus tard *ü*. Dans une deuxième période le grec *υ* était déjà devenu *ü*; les Gaulois et les Ligures n'ayant pas encore de *ü* dans leur langue, prononcèrent alors cette voyelle *i*. Dans une troisième période, quand le latin avait déjà remplacé le gaulois dans la Gaule Narbonnaise, le *ü* grec fut prononcé *æ* dans les mots qui passaient maintenant dans le latin régional, et cet *æ* est devenu *e* comme dans les mots latins qui avaient la même voyelle. Voir, pour les exemples, Wartburg, *Von Sprache und Mensch*, p. 98 ss. On pourrait donc très bien imaginer que *πυγή* ait passé dans les parlers indigènes une première fois pendant la première période : *υ* serait devenu *u*, plus tard *ü*; de là les nombreuses formes énumérées dans l'*FEW* sous **puga* 1. A un emprunt fait au cours de la seconde période, avec le *ü* grec devenant *i* appartiendrait **puga* 2 (notre *pivot*). Il est vrai que M. C. veut mettre la forme prov. *pivo* « dent de peigne » en parallèle avec trois mots occitans qui ont un *i* comme voyelle du radical. Mais dans ces mots le *i* est né d'une tout autre façon, ce que montre déjà le fait qu'ils ont une extension géographique toute différente de celle du prov. *pivo* : le type *nivul* « nuage », très répandu aussi dans l'Italie supérieure,

est né du lat. *nūbīlus* par métathèse des deux voyelles, métathèse dans laquelle la quantité a gardé la même place qu'en lat. class., v. *FEW*, 7,222. M. C. déclare que le gascon *pībou* « peuplier » provient de *pūbou*, forme qui m'est inconnue. Même si elle existe, l'équation donnée *pībou* = *pūbou* ne prouve en rien la loi phonétique que M. C. voudrait invoquer : « la *ū* occitana se diferencia normalmente en *i* ante una *u* » ; on n'a qu'à ouvrir l'*FEW*, 9,181 s. pour constater tout de suite que c'est la voyelle *i* que ce mot possède dans tout l'occitan et à toutes les époques et que, si M. C. trouve vraiment quelque part une forme avec *ū*, il ne peut s'agir que d'un cas isolé et secondaire, où *i* serait devenu *ū* sous l'influence des deux consonnes labiales, non l'inverse. Seul reste *pūlicem* > *piuze*, lequel constitue un cas différent, parce qu'il s'agit de deux voyelles presque identiques qui étant en contact se différencient. Le prov. *pivo* n'est sûrement pas à mettre en parallèle avec l'évolution de *ū* en *i* que connaît une partie du gascon ; en Provence l'*i* de *pivo* est isolé. Mais la question me paraît insoluble, parce qu'une forme avec *i* (mais sans *v*) est assez répandue dans d'autres régions occitanes (Cahors *pio*) et qu'il est impossible de dire s'il s'agit d'un *ū* devenu *i* par dissimilation entre deux labiales ou d'un ancien *i* remontant à la deuxième couche des mots grecs avec *υ*. Pour revenir au franç. *pivot*, M. C. propose de l'expliquer par une onomatopée. Certaines pièces mécaniques qui tournent sur un pivot émettent quelquefois un bruit strident. C'est d'après ce bruit que le mot aurait été créé. Il se rattacherait donc à la famille *pi-* que j'ai traitée dans l'*FEW*, 8,413-9. C'est une explication qui vaut ce qu'elle vaut ; pour ma part elle me laisse sceptique.

POPELINE. — M. C. voit dans la forme *papeline*, que le mot a revêtu au XVII^e s., une substantivation de l'adj. *papalin* « qui se rapporte au pape ». L'article *Poperinge* de l'*FEW* (16,646) montre que l'origine de ce nom d'étoffe est tout autre.

RABAN. — Une origine scandinave de ce mot est peu probable parce qu'un *raband* n'est attesté qu'à une époque relativement moderne dans les langues scandinaves qui l'ont vraisemblablement emprunté elles-mêmes au néerlandais. *raban* est un de ces nombreux termes maritimes qui ont passé du néerlandais aux autres langues occidentales au temps du glorieux essor de la navigation hollandaise. Voir *FEW* 16,652.

RÂLER. — M. C. dit avec raison que le fr. *râler* vient du lat* *rasclare*. Cet article de l'*FEW* rédigé en 1952 traite, outre le verbe *racler*, le verbe *râler*.

REBÉQUER. — M. C. voudrait voir dans ce verbe un emprunt à l'occitan, où il serait un dérivé d'un mot correspondant à l'esp. *rebeco* « chamois », qui toutefois n'existe pas en occitan. D'après lui, le mot serait peu répandu dans les parlers français. Mais M. C. aurait pu en trouver dans l'*FEW* beaucoup d'autres attestations. En outre, nous en avons recueilli depuis lors de nombreux autres exemples (Valognes, Val-de-Saire, La Hague, Andelis, Gruey). La plus ancienne attestation n'est pas celle de Rabelais; le mot est déjà dans les *Anciennes Poésies françaises*, 2, 265 (vers 1515), dans le *Recueil des Farces françaises*, éd. par Cohen (vers 1490), et même, sous la forme *soi rebesquier*, dans un manuscrit de 1330 (*Neuphilologische Mitteilungen*, 41, 112). Il n'en est donc rien d'une origine méridionale de ce verbe.

RECHIGNER. RICANER. — M. C. voit autrement que moi l'origine et l'histoire des mots galloromans que j'ai traités sous **kinan* et **kinni*, *FEW*, 16, 323, 325. Je crois que la distribution des mots galloromans, comme elle est proposée dans ces deux articles, correspond à la réalité et se défend par elle-même. Je tiens pourtant à relever le fait que M. C., sous l'article *regañar*; mentionne un assez grand nombre de formes occitanes que j'aurais dû incorporer à mon article *gannire* I 2 b, y compris l'anc. prov. *reganbar*. C'est un de ces oublis regrettables qui proviennent des insuffisances du premier classement de mes matériaux.

REPROCHE. — M. C. construit, pour expliquer ce mot, un **repropium*, qui serait le résultat d'un croisement entre *reprobare* et *improperium*, croisement qu'avait invoqué Meyer-Lübke pour expliquer l'anc. fr. *reprovier*. Le verbe *reprocher*, anc. prov. *repropchar* serait donc dérivé du subst. fr. *reproche*, anc. prov. *repropche*. M. C. se croit autorisé à envisager ainsi les rapports entre le subst. et le verbe, parce qu'il croit pouvoir constater que le verbe n'est pas attesté dans les deux langues avant le XIII^e s. Pour tirer de pareilles conclusions, il faut naturellement dater non seulement le verbe, mais aussi le subst. Or, il se trouve que le subst. n'est attesté en anc. prov. qu'au XIV^e et au XV^e s., tandis que Levy cite deux textes qui présentent le verbe *repropchar* à une époque bien antérieure : dans une des lettres de Raimbaut de Vaqueiras (1205) et dans une poésie de Folquet de Marseille, qui a écrit entre 1180 et 1195. En anc. prov. le verbe est donc bien attesté dès le XII^e s., contrairement à l'assertion de M. C., et le subst. n'est attesté qu'un siècle et demi plus tard. On se demande si M. C. a vraiment ouvert Raynouard et Levy ou s'il a tout simplement décrété cela pour les besoins de sa thèse. L'assertion de M. C. est erronée

aussi pour l'anc. fr. : il aurait suffi d'ouvrir le vocabulaire de Chrestien de Troyes compilé par Foerster ou l'édition de La Conception Nostre-Dame de Wace, qui a paru comme thèse de Chicago en 1933. Il est vrai que le subst. se trouve déjà dans la Chanson de Roland; mais une différence de 50 ans dans l'attestation des deux mots est autre chose qu'une différence de 150 ans; en tout cas elle ne suffit plus pour conclure que le verbe est dérivé du subst. On peut donc dire qu'en anc. fr. verbe et subst. apparaissent en même temps, tandis qu'en anc. prov. le subst. est de beaucoup postérieur au verbe.

Dans ces circonstances, il sera permis d'examiner à nouveau l'étymologie proposée jadis par Diez et qui était un **repropiare*, dérivé de *prōpe* « près de; près ». Ce verbe pouvait très bien être formé parallèlement à *appropriare*, fréquent depuis l'Itala. Ce qui n'est pas bien satisfaisant dans l'exposé de Diez, c'est le côté sémantique. Mais le franç. *reprocher*, tout comme l'anc. prov. *repropchar*, n'a pas seulement le sens de « imputer qch. à faute à qn, en l'en blâmant »; ils s'emploient aussi au sens de « rappeler qch. à qn avec insistance (surtout des services rendus), rappeler à qn ce qu'on a fait pour lui en l'accusant de l'avoir oublié ». Le vers bien connu de Racine *Un bienfait reproché tint toujours lieu d'offense* montre le verbe avec une nuance sémantique (all. *vorhalten*, non pas *vorwerfen*) qu'avait déjà pour Folquet de Marseille l'anc. prov. *repropchar* : *Qar qui trop vai servizi repropchan, Ben fai semblan que 'l guizerdon deman* (de même chez Raimbaut de Vaqueiras) et qu'avait *reprochier* dans Folque de Candie 6650 : *Vers son seignor tencier et ramponner Et son servise reprochier et nommer*. La même nuance de « *vorhalten, in erinnerung bringen* » se trouve chez Wace : *Cremeit s'il avuec els alast Que alcuns d'els li reprochast Ce que li evesques li dist*, sans qu'il s'agisse de services rendus. Cette signification survit du reste dans le sens de « causer des renvois d'estomac (en parlant d'un mets) », qui est très vivant dans les parlers galloromans depuis le wallon jusqu'au languedocien et qui équivaut à « rappeler ce qu'on a mangé ». Il est vrai que pour le subst. *reproche* le sens de « blâme (*vorwurf*) » est plus anciennement attesté (Roland) que ne l'est le sens de « rappeler (*vorhalten*) » pour le verbe (vers 1132). Mais les deux nuances sémantiques sont attestées côte à côte depuis si longtemps que personne ne voudra voir dans la Chanson de Roland un sens réellement plus vieux que celui que nous trouvons chez Wace. Par son sens comme par sa forme le verbe *reprocher* se place donc de la façon la plus naturelle à côté du franç. *approcher* « placer près de », *rapprocher* « placer plus près ».

L'explication donnée par M. C. est basée sur une chronologie absolument erronée provenant d'une connaissance insuffisante des textes anc. prov. et anc. franç.

ROGNE. — On est d'accord pour rattacher le franç. *rogne* ainsi que ses congénères romans (it. *rogna*, esp. *roña*, etc.) au lat. *arana* attesté au sens de « rogne » depuis le v^e s. Ce qui reste à tirer au clair, c'est l'origine de la voyelle -o-. Pour l'expliquer M. C. propose un assez grand nombre d'hypothèses sans se décider en définitive pour l'une d'entre elles. Mais il rejette celle de Meyer-Lübke (*REW*, 593), que j'ai acceptée dans *BLWb*, et qui fait intervenir le verbe lat. *rödere*. Il dit : 'no es idea feliz, pues no pueden admitirse 'cruces' de sustantivos con verbos'. Or, à ce que je sais, personne n'a jamais parlé de 'croisement'. Comme cela lui arrive si souvent, M. C. prête un faux sens aux paroles de certains collègues pour pouvoir rejeter d'autant plus aisément leur opinion. Quand l'anc. fr. transforme en *oreste* le subst. *orage*, c'est évidemment par croisement avec *tempeste*. Mais quand l'anc. fr. *escolorgier* « glisser » se retrouve en bas-manceau sous la forme *éculorger*, ce n'est pas un croisement, c'est que le peuple a transformé, par une sorte d'étymologie populaire, *col* en *cul*. De même, le corse *ferchiò* « chiavistello » (-one, cf. *ferchju* *AGI*, 14, 394) devient *serchiò*, parce qu'on le rattache à *serrare*. C'est dans cet esprit que j'ai dit dans *BLWb* que le type **ronea* est né probablement de *arana* 'sous l'influence' de *rödere*, et je ne pense pas que l'expression laconique de Meyer-Lübke (**rödere*) ait eu un autre sens que le mot 'influence' dans *BLWb*.

RONFLER. — Dans *BLWbg* j'ai modifié le texte de *BLWb*, car je vois maintenant dans ce mot une pure onomatopée. Pour la justification de mes vues sur ce mot je renvoie aux articles *ro-*, *ron-*, *roncare* et *ronfl-* de l'*FEW*, qui paraîtront bientôt.

ROUAN. — L'article *ravidus* de l'*FEW* étant sous presse je peux y renvoyer le lecteur pour la justification du maintien de cette étymologie contrairement à l'avis de M. C.

RUMB. — J'ai été bien étonné de lire dans l'article *rumbo* de M. Corominas : 'supone el sabio autor del *FEW* que en todos los idiomas modernos *rumbo* es préstamo francés, punto de partida falso'. Or, dans l'article *rumb* du *BLWb* je dis à peu près le contraire, puisque j'attribue la forme française *rumb* à 'l'influence de l'anglais *rhumb* et de l'esp. *rumbo*, qui sont empruntés au lat. *rhombus*'. Cette phrase est pourtant bien claire; de deux choses l'une : ou bien M. C. ne sait pas suffisam-

ment le français ou bien c'est avec l'intention de se créer un point de départ facile pour me critiquer qu'il me fait dire à peu près le contraire de ce que dit mon article, méthode toute nouvelle dans le champ de nos recherches; la troisième possibilité, celle d'une erreur, me semble exclue, puisque M. C. a étudié ce mot et la littérature sur ce mot avec une attention toute particulière et lui a dédié non moins de sept colonnes bien serrées.

Voici les faits: le français dit d'abord *ryn de vent* pour « rumb » (1483), *rin de vent* (1542, réédition de l'ouvrage qui contient la citation précédente), *rim de vent* (1573-1624). A côté de cette forme apparaît dès 1553 la forme *rumb*, dans la traduction d'un texte espagnol 'L'art de naviguer de maistre Pierre de Médine, Espagnol, traduit de castillan en François par Nicolas de Nicolai, du Dauphiné, géographe du tres-chrestien Roy Henri II'. *rumb* est attesté une deuxième fois en 1583 (voir Jal); il devient la forme normale dès 1611. Il saute aux yeux qu'il s'agit de deux mots différents, et que la forme *rim* a été évincée par *rumb*, mot pour lequel le texte espagnol en question emploie *rumbo*. Que *rumb* ait été emprunté de l'esp. *rumbo* est évident. La ressemblance de *rumb* avec *rim* a certainement contribué à rendre aisée cette substitution. M. C. cherche à enlever à ce *rim* toute valeur de réalité en alléguant deux arguments. Premièrement la graphie de la voyelle par *y* serait à attribuer à une 'pronunciación poco distinta de las nasales francesas'. Deuxièmement l'auteur chez qui se trouve la première attestation de *ryn* porte un nom d'une apparence espagnole (*Le Grant Routier de mer*, par Pierre Garcie dit Ferrande). Le premier argument est certainement sans valeur tant que M. C. ne nous donne pas d'autres exemples probants du phénomène qu'il croit pouvoir supposer. Quant au deuxième argument l'apparence donne évidemment raison à M. C. Mais ce n'est qu'une apparence. L. Delavaud, dans son livre *Les côtes de Normandie décrites au XV^e s., par Garcie Ferrande* (sans lieu ni date, mais publié au XIX^e s.) nous apprend certains détails sur ce personnage: il vivait à Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée); sa mère s'appelait Jeanne Olivier (mariée en 1431, morte en 1472). Il faut donc que le père (ou peut-être le grand-père) de Garcie Ferrande soit immigré d'Espagne; par la suite il s'est marié avec une française. Il n'y a donc point de doute que Garcie est né, a grandi et a vécu dans un milieu français. La conclusion de M. C. 'luego parece bastante seguro que el vocablo se extendió a Francia desde el Sur, lo que descarta el germánico como punto de arranque' reste absolument en l'air. Le mot

qui s'impose comme étymologie, en présence de tous ces faits est l'angl. *rim*. Le sens nautique ne paraît pas attesté pour ce mot, mais sa signification est si près de celle du mot français qu'il n'est guère possible de douter de cet emprunt. En effet l'angl. *rim* signifie « the peripheral portion or outer ring of a wheel, connected with the nave or boss by spokes or by a web », ensuite « the edge, border, or margin of an object, especially one which has more or less of a circular form ». Voici donc ce qui s'est passé en français : on a exprimé d'abord cette notion au moyen d'un mot emprunté de l'anglais et dont la sémantique correspondait à peu près (1483). Depuis le milieu du xvi^e s. ce mot a subi la concurrence de l'esp. *rumbo* et de l'angl. *rhub* et a fini par lui faire place au commencement du xvii^e s. Il me semble que M. C. n'est pas plus heureux non plus dans l'explication de l'évolution sémantique qui s'est produite lors du passage du lat. *rhombus* aux mots romans qui en sont empruntés. Je ne veux pas entrer dans la discussion de ce point, mais je me permets de renvoyer à Siegmund Günther *Die Lehre von der Erdrundung und Erdbewegung im Mittelalter* (Halle, 1877), p. 342, qui me paraît être bien plus près de la réalité.

SACCADE. — En rédigeant l'article *saccus*, je suis arrivé à la conclusion que l'anc. fr. *sachier* « tirer du fourreau (l'épée, etc.); tirer violemment, arracher, ôter » aussi bien que l'esp. *sacar* sont des dérivés de ce subst., contrairement aux vues qu'expose M. C. Puisque l'article paraîtra dans un délai assez proche je peux renoncer à anticiper ici mon argumentation. Je me bornerai à quelques réflexions sur *saccade*. Il n'est pas nécessaire de faire appel pour ce mot à l'espagnol, le suffixe *-ade* étant assez fréquent en français dès le xv^e s. pour qu'il ait pu servir à former de nouveaux mots (v. p. ex. *ruade*). C'est un dér. du verbe *saquer*, non pas au sens de « tirer », comme le dit *BlWb*, mais au sens de « secouer ». Ce sens provient de l'anc. fr. *sachier* « tasser comme dans un sac ». On remplit un sac en le secouant souvent et en le soulevant un peu pour le laisser retomber, de sorte que le contenu se tasse et prend peu de place. Dans les patois, le verbe est encore très répandu avec des acceptions qui sont très proches de cette signification première; comp. p. ex. verdch. *saquer* « blottir du foin, des pommes de terre, etc., dans des coins », sav. *sacá* « secouer un sac plein de noix, etc., pour en tasser le contenu ». Le sens de « secouer, bousculer » (en général et sans rapport avec le remplissage d'un sac) est né d'une extension du sens « tasser (un sac) » ; il est attesté fréquemment dès le xiii^e s. et très répandu dans les patois. Le franç. *saccade*

veut dire d'abord (dès 1534) « brusque secousse que donne un cheval pour jeter bas le cavalier » ; il est de toute évidence qu'il vient de *saquer* dans le sens indiqué ci-dessus. La signification inverse « brusque secousse qu'on donne à un cheval en lui tirant la bride » n'est attestée que depuis 1651.

SAIE. — La façon dont l'histoire de ce mot et celle de *sayon* sont présentées dans le *BlochW* ne correspond sûrement pas à la réalité. C'est ce qu'avait déjà démontré Paul Barbier dans les *Proceedings of the Leeds Philosophical Society*, 2, 331. C'est le français qui a emprunté ces mots de l'espagnol, et non l'inverse. L'article de P. Barbier est si soigné, comme du reste tout ce que publiait ce savant, qu'on regrette que M. C. ne se croie pas même obligé de le citer.

SALADE. — M. C. veut que le fr. *salade* soit emprunté de l'occitan *salada*. C'est tout à fait improbable. L'occitan *salada* n'est attesté qu'une seule fois, en 1495. Le fr. *salade* par contre se trouve dans une très longue série de textes, qui commence en 1419 ; voir, outre Gay, l'excellent chapitre sur la salade dans Buttin, Ch., *Le Guet de Genève au xv^e siècle et l'armement de ses gardes* (Genève, 1910, tiré à part de la *Revue savoisienne*, 1907-9). Que le premier *a* est dû à une modification d'un *e* est démontré par la forme bas-latine *cellata* attestée en 1417 dans un texte tiré de l'Archivio Camerale de Turin : Comptes des trésoriers de Savoie, voir Gay et *Revue savoisienne*, 50, 32, 119¹. La forme *cellata* est la transcription latine de l'it. *celata*. Puisque dans le passage cité ci-dessus il s'agit d'un paiement fait pour ces salades à un armurier de Milan, il est évident qu'en Italie *celata* existait dès 1417 et qu'il est donc de beaucoup antérieur à la date de 1516 donnée par M. C., et qui repose sur une information insuffisante, le mot étant attesté en italien assez souvent au xv^e s., v. Buttin. Battisti-Alessio ont trouvé dans le bas-latin d'Italie *celata* dès 1350 (malheureusement ils ne donnent pas la référence). Dans Sella *Glossario latino emiliano celata* est donné pour l'année 1476, le diminutif *celatina* pour 1462. M. C. nous informe que cette sorte de casque aurait été inventée en Espagne au xiv^e s., mais il ne nous donne pas d'attestation

1. Libravit magistro Paganino de Mediolano, armario, pro precio trium *cellatarum* datarum p. prefatum Dominum nostrum Petro Bonivardi, Petro de Menthone et dicto Monbuyron, pro tanto.

La forme avec *-e-* revient dans un autre compte conservé à Turin, de 1434 : Libravit Babillano Cena de Janua... pro precio 12 *celladarum* de Janua verniciatorum... qualibet constante I ducato auri.

du mot *celada* ou *celata* pour cette époque, et c'est du mot qu'il s'agit ici, non de la chose. Les documents dont nous disposons actuellement parlent nettement en faveur d'une origine italienne. Ils tracent la route qu'a suivie le mot : Lombardie-Piémont-Savoie-Bourgogne. La longue série d'attestations tirées par Buttin des archives de Turin et de celles du duc de Bourgogne nous renseigne amplement là-dessus. Reste à trouver l'origine de l'it. *celata*. Diez et Battisti-Alessio y voient un dérivé du verbe lat. *caelare* « ciseler » ; seulement la salade, qui était souvent pourvue, il est vrai, de certains ornements (v. surtout Buttin, 85 ss.) n'était pas ciselée. Meyer-Lübke et M. C. le rattachent à *celare* « cacher », suggestion qui remonte jusqu'à Furetière. Il s'agirait donc d'un casque qui était 'caché', c'est-à-dire couvert par quelque chose d'autre¹. Aussi M. C. part-il d'un *capellina celada*. Mais cette expression ne paraît pas attestée, et, en outre, on ne voit pas comment cette épithète pourrait se justifier, M. C. ne nous disant pas de quoi la *capellina* aurait été couverte. L'explication que j'ai donnée dans l'*FEW* et dans le *BlWb* me paraît encore aujourd'hui la plus vraisemblable : le *celata* de l'Italie supérieure voudrait dire « voûté ». L'it. *cielo* s'emploie très couramment au sens de « voûte » (*cielo d'una cava, d'un forno*, etc.). Une expression du genre de *cappellina celata* (it. *cappellina* est déjà attestée au XIV^e s.) aurait donc signifié « casque très bombé ». Cela s'accorde fort bien avec la définition que donne Gay « armure de l'homme de guerre presque sphérique », ainsi qu'avec l'illustration qui y est jointe (2, 316). Il est peut-être permis de trouver une confirmation de l'étymologie par *cielo* dans le fait que le mot est écrit *cielata* dans des textes provenant de Sienne et datés de 1460 : *cinque cielate scoperte... quattro cielate* (Angelucci, Inventario della Camera del Comune di Siena, dans *Documenti inediti*, 546, 547). Nous n'avons pas trouvé de cas où des formes ou des dérivés de *celare* fussent écrits avec *-ie-*, ce qui est normal, puisque le lat. *celare* avait un *-ē-*. Il est donc fort probable que la graphie *cielata* correspond à une prononciation par *-ie-*, ce qui est dans un parfait accord avec l'it. *cielo*, celui-ci ayant été prononcé longtemps avec *-ie-*.

SÉMILLANT. — Il n'y a pas de doute que M. Gamillscheg a vu juste quand il a rattaché cet adj. à l'ancien verbe *semiller*, dér. de *semer*, qui, il est vrai, n'est attesté que dans une signification secondaire. Mais la

1. Il est vrai que Furetière dit 'de l'italien *celata*, sic dicta quod ea caput indutus miles celetur'. Mais on ne voit pas comment le part. passé serait justifié par cette explication.

signification primitive se trouve dans l'anc. pr. *semilhar* « semer » qui se trouve chez les frères Bonis. En outre, dans un dérivé de *semiller* qui vit dans les patois de l'Ouest, l'évolution sémantique qui mène de l'idée de « semer » à celle qui est contenue dans *sémillant* est attestée à une étape intermédiaire importante : Orne *esseniller* « éparpiller », Pléch. *asmiya*, bmanç. *esmiyé* « jeter au vent, éparpiller », hmanç. *èsmiller*, etc. Le part. prés. *sémillant* vient d'une signification secondaire du verbe *semiller*, qui est employé dans les *Miracles de Notre-Dame*, 31, 2425 comme verbe réfl., avec le sens de « se donner du mouvement ». Le moyen fr. *semillon* « agitation perpétuelle » s'explique aisément par la même évolution sémantique. Celle-ci s'avère ainsi si naturelle qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une explication par le lat. *similia*, comme le voudrait M. C.

SOMBRE. — Pour expliquer cet adjectif M. C. voudrait partir du subst. *essombre* qu'il a trouvé dans Rutebeuf et auquel il donne le sens de « condamnation morale ». Il voudrait le ramener au lat. *exumbris* attesté dans des gloses avec le sens de « sans ombre ». De là serait venue la signification de « triste, mélancolique »; ainsi le sens concret serait dérivé du sens moral. Mais tout ceci repose sur une erreur d'interprétation : *essombre*, dans Rutebeuf, comme l'a déjà vu Godefroy, est loin d'avoir un sens moral; il signifie « jachère » (v. aussi Tilander, *Remarques*, 36)¹. Il n'est donc pas nécessaire de donner une fois de plus des arguments contre ce passage sémantique du moral au physique. L'aspect physique est attesté depuis 1374 dans l'expression *sombre coup* « coup qui ne cause pas d'effusion de sang, mais qui laisse un bleu sur la peau »; l'aspect moral date de l'époque de Montaigne. Je suis convaincu aujourd'hui que *sombre* est dérivé d'un verbe **sombrer* « donner de l'ombre » qui doit avoir existé à une époque pré-littéraire et qui représente le lat. *sübümbrare* (IV^e s.). Des formes analogues vivent non seulement en espagnol, mais aussi dans le végliote *sombreya* « ombre », haut-eng. *sumbrigva*, etc. Le lat. *sübümbrare* a perdu ici son *-b-* intervocalique. Ailleurs il a été transformé sous l'influence d'autres mots, comme dans l'anc. prov. *sotzombrar* (*sub* > *subtus*) et *solombrar* (*sol*). On lira chez M. C. une autre façon de voir l'évolution de ces mots.

SOMBRER. — M. C. voit dans ce verbe un emprunt de l'esp. *zozobrar*.

1. Il y a d'autres erreurs d'information dans l'exposé de M. C. Ainsi il oppose la *coupe sombre* d'un bois à la *coupe réglée*, mais il confond les définitions de ces deux expressions.

Il se fonde pour cela sur un verbe franç. *soussombrier* que donne Jal. Mais Jal dit expressément que ce n'est qu'une 'transcription de l'esp. *çoçobrar*', donc un mot qui n'a jamais vraiment existé en franç.; aussi ne nous est-il donné par aucun document. C'est un mot fantôme. Quant à l'origine de *sombrier* je me permets de renvoyer au *BlWbg.* R. P. de Gorog dans son récent livre, *The scandinavian element in French and Norman*, propose un anc. nor. *sumla* « être emporté par les flots », attesté une fois en parlant d'une personne. Mais une origine noroise est en soi plutôt douteuse, parce qu'un verbe d'une telle importance dans la navigation n'aurait guère pu vivre si longtemps dans la langue française sans paraître dans les textes.

TAMIS. — Ce mot est regardé généralement comme d'origine gauloise. Il est vrai que Thurneysen, tout en reconnaissant que le suffixe *-isium* existait en celtique, avait déclaré que celui-ci n'offrait aucune possibilité d'expliquer le radical. Après lui, personne n'a plus essayé d'éclaircir ce dernier problème. Voilà ce dont M. C. s'autorise pour chercher une autre solution. Il se trouve que les plus anciennes attestations se rencontrent dans les langues germaniques : ce sont surtout l'ags. *temesian* « tamiser » (depuis le x^e s.) et l'anc. haut-all. *zemisa* « son de blé » (les autres formes, comme le moyen néerl. *teems* « tamis », sont postérieures). M. C. se croit donc en droit de postuler un francique **tamisi*, lequel pourrait être en dernier lieu d'origine celtique ou préceltique, puisque le germanique n'offre aucune possibilité non plus d'expliquer le mot. M. C. croit que ce sont les Francs qui auraient introduit le mot en galloroman, tout en le tenant peut-être eux-mêmes des Gaulois, leurs anciens voisins. Son seul argument de quelque poids est qu'il croit pouvoir démontrer que dans les autres pays romans le mot n'existe que comme emprunt du français, et qu'en galloroman même les plus anciennes attestations proviennent toutes de l'extrême nord : « que toda la documentación de *tamis* y *tamiser* en francés antiguo proceda, con extraña unanimidad, de Picardía y de Tournai ». Comment s'accorde avec cette assertion le fait que la première attestation de *tamis* se trouve dans la *Chanson de Guillaume*, dont l'auteur se sert du dialecte de l'Ile-de-France, et dont le manuscrit a été écrit en Angleterre ? En outre, le fait que *tamis* se trouve chez Deudes de Prades (Rouergue, vers 1220), montre qu'il est indigène aussi en occitan, puisqu'un mot technique comme celui-ci, qui avait peu de chances de figurer dans la poésie lyrique, ne pouvait être l'objet d'un emprunt à des poètes du Nord, mais venait directement du parler local. Reste l'Italie et le rhé-

toroman. Ici le mot est restreint à la Vénétie, au Trentin, à la Lombardie orientale¹, au Frioul, au ladin des Dolomites, à l'Engadine et à la Bregaglia. M. C. dit : « es el aspecto típico de un galicismo irradiado desde la capital veneciana ». L'adjectif 'típico' veut dire que c'est un cas parmi beaucoup d'autres; mais ceux qui, comme moi, n'en connaissent pas d'autres, auraient été reconnaissants à M. C. de nous signaler quelques exemples analogues. M. C. se croit autorisé à cette assertion par le fait qu'il ne connaît pas d'attestation de ce mot dans cette région avant 1759. Ce serait donc un emprunt fait au français vers cette époque. Or, M. C. paraît n'avoir consulté que les dictionnaires dialectaux de l'Italie supérieure, qui ne remontent pas au-delà du xviii^e s. Quand on veut faire de la chronologie lexicale, il est indispensable de parcourir aussi les anciens textes. Je signale p. ex. à M. C. le subst. *tamis* « staccio » dans un texte de Trévisé du xvi^e s. (*AGI*, 16, 329) ou le part. passé *tamixato* « stacciato » dans les Sette Savi (Venise, xv^e s., R 7, 51). Je pense qu'avec ceci toute la théorie de M. C. s'écroule. Il ne peut pas s'agir d'un emprunt du français; le mot doit être indigène dans la Lombardie orientale (ou le Frioulan ?), d'où il s'est étendu, à une date très ancienne, à la Vénétie. De même en rhétoroman il doit être ancien pour les mêmes raisons. Mais il y a plus. Le *tamis* est un crible très fin, comme le *sas* (it. *staccio*, dér. de *saeta*). Les définitions données dans les dictionnaires des différentes langues parlent presque toujours d'un crible fin fait de crin. Comp. p. ex. le néerl. *tems* « een fijne zeef van haar (meestal paardehaar) ». Encore aujourd'hui les *tamis* se font en France le plus souvent en crin de cheval. Or, Pline, *Nat. Hist.*, 18, 108 écrit *cribrorum genera Galli e saetis equorum invenere*; voir aussi Hoops *Realexikon* 4, 172, qui rappelle à ce propos l'anglo-saxon *bersyfe*. Les Anglo-Saxons avaient donc deux termes, l'un emprunté du celtique, l'autre créé dans leur propre langue. De la même façon le type **tamisium* est concurrencé dès le Bas-Empire par *saetaceum*; aujourd'hui encore *tamis* et *sas* vivent côte à côte en français, tandis que les régions italiennes se sont décidées en général pour l'un ou pour l'autre. Que **tamisium* soit aussi un emprunt dans les langues germaniques se voit par le fait qu'il s'y étend le long de la frontière linguistique. Voir à ce sujet Th. Frings, *Germania Romana*, 163. On peut donc regarder comme sûr que **tamisium* est indigène en galloroman, dans l'Italie supé-

1. M. C. l'a trouvé seulement pour Brescia, mais Tiraboschi le donne aussi pour Bergame : *tamis* « staccio », *tamisa* « ventilare ».

rieure et en rhétoroman et que les langues germaniques voisines l'ont emprunté du roman. Reste à savoir d'où il vient en dernier lieu. Si les langues celtiques n'offrent aucun point de départ, il faudra penser à un emprunt que le gaulois aurait fait à une langue préceltique, solution à laquelle a pensé aussi M. C.

TÂTER. — Pour l'origine de ce verbe, qui revient dans la plupart des langues romanes, on a fait plusieurs propositions. Salvioni, suivi par Meyer-Lübke, avait pensé à un lat. vulg. **tastare*, lequel serait né d'un croisement entre *tangere* et *gustare*. Diez avait postulé un **taxitare*, fréquentatif de *taxare* « évaluer ; tâter ; railler ». M. Spitzer enfin avait opposé à ces hypothèses une origine par onomatopée, un *tas-tas* analogue à un *tus-tus*, lequel aurait donné l'occitan *tustar* « heurter ». M. C. penche fortement pour l'opinion de M. Spitzer. Ceux qui consultent fréquemment l'*FEW* savent que nous n'avons aucune aversion pour les innovations expressives et les onomatopées ; dans ce dictionnaire les familles de mots expliquées de cette façon foisonnent. Mais j'avoue que pour *tâter*, comme du reste pour *tustar*, je ne crois pas pouvoir me ranger à l'avis de ces deux savants. Quand le latin connaît des mots qui sont phonétiquement et sémantiquement aussi près des mots romans que c'est le cas pour *tâter* et ses congénères, il me paraît difficile de les considérer comme étrangers les uns aux autres. M. C. donne deux arguments contre l'étymologie par **taxitare*. L'un serait que le simple *taxare* au sens de « toucher fortement » ne serait qu'une fiction d'Aulu-Gelle. Il est vrai que les écrivains ne l'emploient pour ainsi dire jamais, excepté dans un sens plutôt technique chez les Gromaticiens (VI^e s. : *terminus taxatus a ferro*, ce qui désigne la limite entre les bornes polies et celles qui ne sont pas travaillées, éd. p. 342-345, etc. ; v. Lachmann-Rudorff, *Feldmesser*, 2, 274)¹. Mais il me semble arbitraire d'en conclure que le mot n'a rien à faire avec *tangere* et d'en faire un emprunt au grec *τάσσω*, opinion émise autrefois par Postgate, *IF* 26, 177 et admise avec des réserves par Ernout-Meillet (voir maintenant Walde-Hofmann). Comp. aussi le lat. *taxim* « en touchant », attesté depuis le I^{er} s., et *taxat* : *tangit* dans les Gloses. D'autre part, si le type **taxitare* suffirait pour le fr. *tâter* et l'it. *tastare* (comp. *tosco* < *toxicum*), il est vrai, comme le dit M. C., que d'autres régions romanes n'auraient peut-être pas procédé à une si rapide expulsion de la voyelle de l'antépénultième. Reste l'hypothèse de Bloomfield et Salvioni, à laquelle M. Spitzer

1. Communication du Thes LL.

avait objecté la difficulté d'un croisement entre un verbe de la 3^e conjugaison et un autre de la 1^{re} conjugaison. Mais un croisement entre *taxare* (au lieu de *tangere*) et *gustare* ne rencontre plus cette difficulté, et il est bon de se rappeler à ce propos que Maurice Bloomfield déjà, dans *IF* 4, 70, avait proposé un croisement entre *taxare* et *gustare*. Reste l'objection sémantique que M. C. fait en ces termes : « *tangere* y *gustare* no eran sinónimos, y por lo tanto no podían cruzarse : tales cruces de vocablos que significan cosas distintas sólo han existido en la mente de los filólogos, tal como los centauros o hipogrifos han vivido sólo en la imaginación de los poetas. » Pourtant, au risque d'être relégué parmi les poètes, nous devons dire que les deux sensations du toucher et du goûter nous semblent si proches l'une de l'autre qu'il est naturel qu'elles se confondent dans l'esprit de certaines gens : la sensation du goût se produit par le contact des boissons, etc., avec la langue, comme les sensations tactiles proviennent du contact des doigts avec les objets. On se demande ce que M. C. va faire du cat. *tastar* « goûter » (très ancien, puisque le subst. *tast* « sens du goûter » est attesté dès le xiv^e s., *RF* 23, 250), s'il ne veut pas reconnaître cette possibilité. Les attestations des représentants de **tastare* au sens de « goûter » sont si nombreuses en français, en occitan, dans l'Italie supérieure, que je renonce à les citer ici. Je me borne à relever quelques-uns des nombreux cas dans lesquels les deux sensations sont encore désignées par le même verbe : mars. *tastar* « sonder, toucher, palper; essayer si une chose est bonne à manger », mdauph. *tastá* « toucher, palper; déguster », Lallé *tastar* « goûter », a *tastas* « à tâtons », Mauriac *tastá* « tâter, manier; goûter », Vinz. *tâtá* « tâter; goûter », lim. *tatar*, blim. *tostá*, béarn. *tastá*. Et de nos jours, un compagnon du taste-vin ne dit-il pas : « tâtez-moi de ce Beaujolais et vous m'en direz des nouvelles ? » Comparez aussi *sastá* « gustare un cibo » dans les Vallées bergamasques (*saggiare* + *tastare*) d'après Tiraboschi. La solution la plus naturelle du problème de *tâter* nous semble donc résider en un croisement de *taxare* avec *gustare*.

TIMON. — La forme *tīmo*, dont proviennent les formes romanes, à côté du lat. class. *tēmo*, reste difficile à expliquer, même après les efforts faits par M. C. Mais il faudrait pour le moins biffer l'astérisque devant *tīmo*, puisque cette forme est attestée chez Epiphanius (vers 500) et ailleurs.

TIRER. — Ce verbe, qui vit dans toutes les langues romanes, excepté le roumain et le dalmate, a été l'objet de nombreuses tentatives d'expli-

cation. M. C. hésite entre le verbe germanique qui correspond au goth. *dis-tairan* « déchirer », anc. haut-all. *zëran*, all. mod. *zehren* « détruire, consumer » (étymologie proposée par Diez) et une explication par le subst. *tyrannus*, laquelle il a puisée en la déformant dans le *BlWb*. Mais heureusement il avoue ne croire au fond ni à l'une ni à l'autre. L'origine du verbe lui reste énigmatique. M. C. part de l'axiome qu'un verbe du type de *tirer* serait indigène dans chacun des pays romans, que sa grande extension géographique ne serait pas due à des emprunts que les langues romanes auraient faits à l'une d'entre elles. Seule l'étymologie germanique ci-dessus mentionnée satisferait à cette exigence, puisque chacun des pays romans qui possèdent le mot aurait pu le recevoir du peuple germanique qui l'avait envahi. Mais on ne voit pas comment la voyelle *ë* du verbe germanique aurait pu devenir *i*. Il est vrai que M. C. suppose, pour les besoins de sa thèse, qu'il y a eu un dialecte germanique qui aurait changé le *ë* en *i* dans cette position. Mais puisqu'aucune langue, aucun dialecte ou sous-dialecte germanique ne montre la moindre trace d'une pareille évolution, cette supposition reste inacceptable.

Si le verbe n'a passé dans les langues romanes ni d'une langue préromane, ni du latin, ni du germanique, il est évident qu'il est né dans l'un des pays romans et qu'il en a été emprunté par les autres. Que chaque langue romane l'ait créé indépendamment et de toutes pièces est sûrement à exclure. Dans ces circonstances la chronologie a la parole. A ce sujet il faut dire d'abord qu'en bas-latin un verbe *tirare* n'apparaît que très tard, beaucoup plus tard que dans les langues romanes et très rarement. C'est que dans le sentiment de ceux qui écrivaient en latin *tirer* correspondait à *trahere* et que ceux-ci n'avaient aucune raison pour préférer au verbe latin ce nouvel intrus. En espagnol, il est attesté une seule fois au XII^e s., dans le *Cid*, ensuite au XIII^e s. (Berceo). En Italie le verbe n'est attesté que depuis 1270 environ, le dér. *tirellum* « tortura della corda » en 1250. En galloroman, *tirer* remonte au XI^e s. (Roland pour le français, la Sainte Foy pour le provençal). La chronologie parle donc nettement en faveur d'une origine galloromane. Il est remarquable aussi que d'abord le sens est seulement « retirer, faire sortir une chose d'une autre où elle était engagée » : *Cid al tirar de la lança en tierra lo echó* « en retirant la lance... » ; Roland 2283 *en cel tirer* (scil. *l'espee*) « en tirant l'épée de la main ou de dessous le corps de Roland » ; Sainte Foy 386 *Levan la 'n pes del fog tiran* «... en la tirant du feu ». C'est là en galloroman le sens le plus anciennement attesté, avec celui de « arracher

la barbe, les cheveux ». Ce verbe s'employait donc à la place de *traire* quand il s'agissait d'une action exprimée avec une forte nuance affective ou d'une action subite qui demandait de la force et de la présence d'esprit. Tout d'abord très expressif et d'un emploi restreint à un sens, *tirer*, dans les siècles suivants, déloge *traire* successivement de presque toutes ses positions. Quand, au XIII^e s., il arrive en Italie, il a déjà un champ sémantique assez étendu.

La première fois que je me suis occupé de *tirer*, c'était en 1930 dans le séminaire roman de Leipzig, où un de mes étudiants fit une conférence sur le célèbre essai de Gilliéron sur *traire*, en suite de quoi j'expliquai à mes auditeurs ma manière de voir l'origine de *tirer*, celle qui se trouve exposée dans le *BLWb* : ' Probablement réduction de l'a. fr. *martirier* « martyriser », aussi « torturer (en général) ». Une des tortures les plus fréquemment infligées était la dislocation des membres. Le nom habituel du bourreau au moyen âge, *tiranç* (du latin *tyrannus*) ayant la même désinence que les part. prés., on pouvait voir dans le part. prés. de *martirier*, *martirant*, un comp. de ce *tiranç* avec l'adv. *mar* « malheureusement » (du latin *mala hora* « à la mauvaise heure »). A la suite du part. prés. le verbe entier pouvait être senti ainsi, de sorte qu'un simple *tirer* s'est finalement détaché de ce verbe'. — Un peu plus tard (1932) G. Serra publia dans *Dacoromania*, 5,437 un article, dans lequel il ramène *tirer* à un verbe latin non attesté **martyrare*. M. C. ne pouvait pas savoir que l'exposé du *BLWb* est antérieur à l'article de Serra et indépendant de celui-ci. Il est donc tout naturel qu'il croie que je dois ma solution du problème à G. Serra ; il ne pouvait voir dans mon article du *BLWb* qu'une modification de celui de G. Serra. Il lui semble qu'elle vaut encore moins que celle de Serra, qu'il rejette (Wartburg empeora todavía la idea de Serra...). Ma solution se distingue pourtant nettement de celle de G. Serra, et surtout sur deux points. Je ne pars pas d'un latin hypothétique **martyrare*, mais de l'ancien français *martirier*, *martirer*. D'autre part, tandis que pour Serra le verbe **martyrare* seul était en jeu, je pense que la décomposition de *martirer* en *mar tirer* (ou *mal tirer*) a été suggérée par le fait qu'il y avait à côté en anc. franç. le subst. *tiranç* « bourreau » (< *tyrannus*) et qu'une des tortures les plus fréquemment infligées était la dislocation des membres, qui se faisait en tirant sur les bras et sur les jambes. Le *tirant* étant celui qui appliquait ces tortures, *martirer* pouvait être entendu comme étant un composé de l'adverbe *mar* (ou *mal*). On peut imaginer p. ex. que le torturé, dans sa douleur, s'écriait : *com mar-*

tires, tiranz ! « comme tu tourmentes, bourreau ». La présence de *tirant* entraînait la décomposition de *martirer* qui s'est étendue aux autres formes du verbe et a abouti à la création du verbe indépendant *tirer*.

Or, M. C. pense aussi à une origine de *tirer* à partir de *tyrannus*, dont le représentant en anc. franç. présentait l'aspect d'un part. présent. Il m'emprunte cette idée, mais en la présentant comme de son cru, puisque dans tout son article il ne souffle mot du rôle que *tiranz* joue dans l'explication que j'ai donnée dans *BlWb*. Il accepte l'idée générale que le verbe *tirer* doit son origine à l'activité du bourreau, mais il fait fi de *martyrer* parce qu'il s'obstine à croire que le type *tirare* est indigène en espagnol et en italien où on ne trouve pas l'équivalent de *martyrer*. L'idée de M. C. que *tyrannus* seul est à l'origine du type *tirare* est très critiquable. Prétendre qu'un verbe s'est formé à partir d'un subst. dont la terminaison est identique avec celle des part. prés., c'est attribuer à cette forme du verbe un pouvoir qu'elle n'a certainement jamais eu ¹. Quand M. C. nous aura montré un cas parallèle, nous pourrons nous remettre à examiner cette question. Dans la façon dont j'envisage la genèse de *tirer* il s'agit de tout autre chose, puisque le verbe *martirer* est déjà là, avec toutes ses formes, et qu'il s'agit seulement de comprendre ce verbe autrement, d'en changer l'analyse. C'est bien le cas de dire ' Corominas empeora la idea de Wartburg '.

Puisque le point de départ est l'anc. franç. *martirier*, il importe de trouver l'origine de ce verbe. Pour M. C. c'est un latin médiéval *martyriare*, que je ne trouve attesté nulle part, mais qu'il dit avoir rencontré, malheureusement sans nous donner les renvois indispensables. Quand on réunit les matériaux dont nous disposons pour cette famille de mots, il est hors de doute que *martirier* est de formation française. Le lat. *martyrium* a été emprunté sous les formes *martyrie*, *martire* (aujourd'hui *martyre*). De ce subst. a été dérivé le verbe *martirier*, *martirer*. M. C. rejette l'idée que l'origine de *tirer* est dans ce verbe, parce que nous n'avons jamais **tirier*.

Or, cette objection porte sûrement à faux. Dès avant 1120 le subst. *martirie* était devenu *martire*, puisqu'il rime avec *deduire*, *ocire* dans le 'Compuz' de Philippe de Thaon (v. 539, 831, 1612; de même Gaimar

1. Il y a bien le subst. *courtisan* qui a joué un rôle dans la création du verbe *courtiser*. Mais sa force inductrice s'explique par le fait qu'il était entouré de toute une famille de mots dont le chef était *la cour*.

2222 et Wace). Il s'agit ici d'un phénomène qu'on observe à cette époque dans tous les mots empruntés du latin et se terminant en *-ie*. Dans les mots dont la voyelle accentuée est autre que *i*, le *i* de la terminaison rentré dans la syllabe précédente se lie en diphtongue avec cette voyelle; mais quand celle-ci est elle-même un *i*, il ne peut en résulter qu'une fusion des deux *i*. Voyez dans le même 'Compuz' au vers 27 *necessaire* en rime avec *faire*. Cela montre qu'au vers 36 *necessarie* n'est qu'une graphie latinisante pour *necessaire*. De même la rime *sagittaire : traire* (v. 1403) montre que *armaries : sagittaries* au vers 1727-8 est à lire *armaires : sagittaires*. Le 'Compuz' est un terminus ad quem pour cette évolution, et personne ne peut dire si ce phénomène n'était pas déjà vieux de cent ans à l'époque de Philippe de Thaon, alors que l'écriture s'efforçait toujours de souligner le rapport avec le mot latin. Les deux formes doivent avoir coexisté pendant assez longtemps, puisque Guernes dans sa 'Vie de saint Thomas' emploie aussi bien *martirie* que *martyre*. Chez Wace le verbe est aussi assuré par le vers sous les deux formes *martirier* et *martirer*. Il doit s'agir d'une forme *martirier* employée par les gens d'Église, qui avaient toujours devant eux le lat. *martyrium*, et d'une forme plus populaire *martirer*. Celle-ci peut avoir été en usage depuis assez longtemps déjà. Le fait que *tirer* est attesté 40 ans plus tôt que le subst. *martire*, dont est dérivé *martirer*, n'est donc pas une objection grave pour notre manière de voir. Les formes populaires *martire* et *martirer*, qui réduisaient cette terminaison tout à fait insolite *-irie* à *-ire* peuvent avoir existé bien longtemps avant le 'Compuz', où elles ont trouvé leur première attestation.

Si je pense que l'origine de *tirer* est à chercher dans le galloroman, il reste à savoir si c'est le français ou le provençal qui l'a créé. Au sens le plus ancien « tirer une chose hors d'une autre » (all. herausziehen) il est plus ancien en anc. prov., puisqu'il se trouve dans la Sainte Foy (vers 1050), tandis qu'en anc. franç. il faut attendre la Chanson de Roland (vers 1080). Mais cet écart de temps est négligeable, vu la rareté des textes de cette époque, et il ne permet pas de conclure. Le *tirar* de la 'Sainte Foy' pourrait très bien être emprunté déjà du franç. Mais il y a un autre fait qui parle nettement en faveur du français : pour le verbe dérivé de *martirie* (anc. fr.) ou *martiri* (anc. prov.) une forme en *-ar* au lieu de *-iar* n'est pas attestée en anc. prov. A partir de 1200 environ l'anc. prov. possède une forme *marturiar*, au XIV^e s. seulement *martiriar*, mais aucun texte ne trahit l'existence d'un **martirar*. Il est donc évident que, si *tirer*

est né d'une décomposition de *martirer*, seul le galloroman septentrional peut en réclamer la paternité.

Il reste une dernière question : faut-il supposer, entre *martirer* et *tirer*, une étape intermédiaire **maltirer* ou non ? En 1930, je présentai à mes étudiants les deux évolutions comme également possibles ; pour G. Serra, qui n'avait pas pensé à l'adverbe anc. franç. *mar*, la dissimilation en **maltirer* était une supposition nécessaire. Aujourd'hui encore je pense qu'il serait difficile de se décider sans hésitation pour l'une des deux possibilités. Mais puisque *mar* est un adverbe si fréquent en anc. franç., qu'il a une valeur expressive beaucoup plus forte que *mal* et qu'il est souvent employé dans des expressions exclamatives, il me semble très probable que c'est de *martirer* directement qu'est né *tirer*.

Il est nécessaire de résumer en quelques phrases le résultat de ce long article : l'idée de M. C., proposée par lui avec de forts doutes, que *tirer* pourrait s'être formé autour de *tiran*ζ « bourreau » senti comme part. prés. me semble inacceptable. Celle de G. Serra, qui croit qu'un **martyrare*, non attesté, aurait subi une dissimilation et aurait été décomposé en *mal* + *tirer* tient trop peu compte des réalités. Seule tient debout, à mon sens, celle que j'ai émise oralement en 1930 et publiée en 1950, que le point de départ est l'anc. franç. *martirer* et c'est seulement grâce au rôle de catalysateur qu'a joué *tiran*ζ qu'un verbe *tirer* a pu naître de *martirer*. Je n'ai point de tendresse pour cette étymologie et je l'abandonnerai volontiers le jour où quelqu'un prouvera — comme deux fois deux font quatre — que l'anc. prov. et l'anc. esp. *tirar*, ainsi que l'it. *tirare* sont indigènes.

TIRETAINE. — M. C. accepte l'explication de ce mot qui a été donnée par M. Gamillscheg. Ce serait un dérivé de l'anc. fr. *tiret* « sorte d'étoffe précieuse ». M. Gamillscheg n'avait pas expliqué le suffixe *-aine*. M. C. voit dans ce suffixe le fém. du suffixe *-ain*, qui aurait servi anciennement à désigner les tisserands qui fabriquaient le *tiret* ; ceux-ci se seraient appelés *tiretiers* ou *tiretains*, et de ce dernier aurait été dérivé *tiretaine*. On comprend fort bien comment s'est formé *tiretier* sur *tiret*. *tiretain*, par contre, serait formé comme p. ex. *chapelain* et *châtelain* ; seulement, dans la série des subst. en *-ain*, il ne s'agit jamais d'une personne qui fabrique l'objet en question (la chapelle, le château). On ne voit donc pas comment on pourrait justifier morphologiquement un *tiretain*. En outre, M. C. cite bien des textes pour *tiretier* ; il n'en donne pas pour *tiretain*, et pour de bonnes raisons : c'est que ce mot est introuvable dans les documents.

Jusqu'au moment où M. C. nous aura dit où il l'a trouvé, nous sommes obligés de penser que le mot a été inventé par lui de toutes pièces pour les besoins de sa thèse et sans qu'il ait averti le chercheur qu'il s'agit d'une forme supposée. Il existe bien un bas-latin *tiretanius*, mais le texte cité par Du Cange montre qu'il s'agit de la latinisation d'un fr. *tiretancier*, non pas d'un **tiretain*. Du reste, même si celui-ci existait, la façon dont on en aurait tiré un fém. *tiretaine* pour désigner l'étoffe fabriquée par les prétendus **tiretains* aurait eu besoin d'un mot d'explication ; pour M. C. ce problème ne semble pas avoir existé. Tout l'édifice construit par M. C. tombe donc en ruines. Reste à trouver comment *tiretaine* est né. Je pense que le point de départ est un autre nom d'étoffe très connu, se terminant en *-aine*. Ce ne peut être que *futaine*. *tiretaine* a donc été dérivé de *tiret* sous l'influence de *futaine*, à peu près comme, d'après les noms de métiers en *-eur*, on a transformé le *laman* du XIV^e s. en *lamanneur* au XVI^e s.

TRÉMIE. — Il existe deux propositions étymologiques pour ce mot, qui vit dans toutes les langues romanes excepté le roumain : it. *tramoggia*, etc. Avant Diez déjà on avait pensé au lat. *trīmodia* « mesure qui contient trois muids » (comp. de *tres* et *modium* « muid »). Mais Diez aurait préféré voir dans l'it. *tramoggia* un composé de *tremare*, un **tremamoggia*, qui se serait réduit par la suite en *tramoggia*. Le point de départ sémantique serait dans le fait que la trémie est dans un continuel mouvement de va-et-vient, que sa fonction est, pour ainsi dire, de trembler. Meyer-Lübke était revenu à *trīmodia*, et il a été suivi de tout le monde. M. C., qui trouve que 'el aspecto semántico no fué nunca el fuerte de Meyer-Lübke' ¹, revient à l'étymologie de Diez, en la modifiant quelque peu. Il propose de voir dans *trémie*, *tramoggia*, etc. les représentants d'une phrase impérative créée en latin vulgaire : *treme, modium* « tremble, oh muid » (allusion au muid de blé qu'on vient de verser dans la trémie). Je ne pense pas que beaucoup de romanistes se décident à accepter une aussi étrange composition. M. C. cherche à appuyer son étymologie par une comparaison avec des mots comme *mariposa*, *abrojo*, *andarrío*. Mais dans *abrojo* « chardon, etc. » il s'agit d'un avertissement donné à une personne : 'ouvre l'œil pour éviter de te faire piquer' ; *andarrío* « berge-

1. Jugement qui fait un contraste éclatant avec celui par lequel le vénéré maître de M. C., Jakob Jud, commença sa célèbre étude sur le franç. *son* : 'die von Meyer-Lübke mit glücklichem Wurf zum ersten Mal versuchte zusammenfassende Darstellung der beim Dreschen verwendeten Geräte'.

ronnette » veut dire « va à la rivière ». Dans *abrojo* et *andarrío* ni *-ojo* ni *-río* ne sont des vocatifs ! Comme dans *abrojo* le subst. contenu dans la composition de *lavamanos*, *quitasol*, etc., est accusatif. Seul, *mariposa* contient un vocatif : *María*, *pósate*. Mais ici il s'agit d'un être vivant, voire même personnifié, auquel on peut bien adresser un ordre. Mais qu'un meunier adresse un ordre à un muid de blé semblera étrange. Aussi M. C. ne doit-il être très sûr de son explication puisqu'il nous laisse généreusement le choix entre cet impératif-vocatif bizarre et un croisement entre deux mots qu'il invente : *tremella*, dérivé de *tremere*, qu'il donne sans astérisque, bien qu'il soit introuvable dans les lexiques latins¹, d'une part, et un dér. de *modium* créé d'après M. C. dans le latin d'Asturie **modiaeca* (astur. *moxega*, etc.) de l'autre. Du reste, pour justifier ce **modiaeca*, il est forcé de partir d'un fém. lat. *modia*, qu'il laisse de nouveau sans astérisque, bien qu'il ne soit pas attesté. **tremella* et **modiaeca* se seraient croisés par la suite pour former un **tremodia*.

Voyons maintenant comment M. C. combat l'étymologie par *trimödia*. Il dit que le changement de sens de « mesure de trois muids » à « trémie » aurait été attribué à une certaine ressemblance des formes des deux récipients, et que c'est ainsi que Meyer-Lübke l'avait sûrement entendu. Du reste, plus loin, M. C. fait appel lui-même à cette ressemblance pour pouvoir introduire son **modiaeca*. Seulement, pour *trimodia* il ne veut pas qu'on l'invoque. Voici pourquoi : ' no hay dato alguno que compruebe este traslado semántico en latín [y en a-t-il pour **modiaeca* ?], y realmente sería extraño. ¿ Por qué se habría comparado la tolva con una medida precisamente de tres fanegas, y no de dos, de una o de cuatro ? Además tres fanegas son mucho para caber en una tolva '. On n'en croit pas ses yeux en lisant cette argumentation. Comme si une ressemblance des deux formes ne pouvait pas très bien suffire comme cause de cette extension sémantique, sans qu'il y eût besoin d'une identité exacte du contenu des deux récipients ! Chacun de nous peut citer de nombreux exemples où il a suffi d'une ressemblance de forme pour faire donner à un objet le nom de tel autre objet sans que les sujets parlants se soient souciés de leur grandeur. Et puis on se demande si M. C. a ouvert son

1. Ce qui est souvent très gênant dans l'examen des étymologies de M. C., c'est que tantôt il met un astérisque aux formes dont il ne fait que supposer l'existence, tantôt il omet cet astérisque. Le lecteur croit alors avoir affaire à une forme réellement attestée, et seulement après de longues et vaines recherches il finit par se convaincre que M. C. l'a induit en erreur.

dictionnaire latin quand il a écrit ces lignes : comment le latin aurait-il fait pour donner à la trémie le nom d'une mesure comprenant deux muids ou quatre ? En latin *modius* est flanqué de trois composés, qui sont *semodius* « un demi muid », *decemmodia* « mesure de dix muids » et *trimodia*. Il n'y a de composé ni avec *duo* ni avec *quattuor*, etc. Est-ce que le latin aurait dû créer exprès un autre composé encore pour satisfaire aux exigences mathématiquement rigoureuses de M. C. ? Des trois mots qui s'offraient à celui qui, partant de la ressemblance entre une mesure de blé et une trémie, employait le nom de celle-là pour désigner celle-ci, *trimodia* avait certainement le plus de titres, plus même que le **modiaeca* de M. C. Personne ne niera qu'en soi il soit possible de dériver un subst. avec le sens de « trémie » d'un verbe voulant dire « trembler » ou « sauter ». M. C. a raison de citer à l'appui p. ex. l'angl. *hopper*, dérivé de *to hop* « sauter ». Mais on sait que des noms de récipients ont aussi servi à désigner la trémie, comme le vaudois *eykriñ* (< *scrinium*, AGl, 11, 342) ou le gascon *korbet* (*FEW*, 2, 1180 a), ou enfin le **modiaeca* introduit par M. C. lui-même. Reste un certain nombre de formes dont la terminaison ne se laisse pas ramener à celle de *trimōdia*. A côté des formes *tremia*, *tremæa*, *tremuia*, qui reflètent l'anc. fr. *tremuie* et *tremie*, Du Cange donne encore un bas-latin *tremula*¹ et *tremellum*. M. C. y ajoute le suisse all. *trimelle*, le néerl. *tremel* et le frioul. *tramuele*. Il voudrait les expliquer par un lat. *tremula* et par **tremella* (vide supra). On se demande par quel tour de force il pourrait expliquer ainsi phonétiquement la forme frioulane, pour laquelle Meyer-Lübke invoque, sûrement avec raison, l'influence du frioul. *muele* « meule » (< *mōla*), influence qui se fait sentir aussi dans certaines formes galloromanes, comme *tremūlo* à Ossau. Le néerl. *tremel* (depuis le XVI^e s.) a déjà été expliqué par Franck-van Wijk comme une déformation tardive de *trémie* ; de même que le bas-lat. *tremellum* ne se trouve que dans le texte écrit en Angleterre. Le suffixe *-el* est sans doute ou bien le suffixe germanique fém. *-(i)lō(n)* (ags. *scaefl*, *fēol*, anc. haut-all. *scūfla* « schaufel », *fibala*, etc.), ou bien le suff. germ. masc. *-ila* (ags. *scýtel*, *býtel*, anc. haut-all. *zugil*, *sluzzil*, etc.), qui servaient tous deux à former des mots désignant des outils. Des formes du moyen-haut-allemand attestées dans des textes alsaciens nous

1. Ce *tremula*, daté de 1194, provient de Château-Vilain (Haute-Marne). Je suis sûr que même M. C. ne pense pas à une conservation de l'adj. latin. Il doit s'agir ou bien d'une erreur de graphie pour *tremuia* ou bien d'une tentative du scribe de rattacher étymologiquement le mot de la langue vulgaire à l'adj. latin.

montrent par quelles étapes le mot français a passé pour aboutir à une forme semblable : nous y trouvons d'abord une forme *trimeie* empruntée presque telle quelle du français, mais qui devient ensuite *trimmel*. Les formes du Valais allemand *trimmere*, etc. (v. Stäheli, 27) ont un *-r-* qui répond aux formes *ēntrāmuirā*, etc. du Valais français. Le suisse allemand *trimëlle* (Zurich, Argovie), il est vrai, est accentué sur la 2^e syllabe, ce qui ne peut guère s'expliquer que par un emprunt à une forme galloromane¹ avec changement de suffixe en *-elle*. Il doit s'agir d'une forme régionale pour laquelle toute attestation nous manque. Une adaptation toute semblable s'est du reste produite dans de nombreux parlers gallo-romans, qui ont transformé *trémie* en *trémoire*, le rangeant ainsi parmi les nombreux noms d'outils formés avec *-atoria*. Ces formes en *-el* et le bas-latin *tremellum* sont donc tout simplement des adaptations de *trémie* dans des parlers germaniques. Puisque l'ags. connaissait aussi le suff. *-ila*, il peut avoir existé un ags. ou moyen-angl. **tremel*, emprunté avec changement de suffixe d'un représentant de *trimodia*. Ce n'est qu'en méconnaissant tous ces faits qu'on peut se hasarder à vouloir rattacher les formes citées dans cet alinéa à l'adj. lat. *tremula* ou à son 'diminutif' — inventé — **tremella*.

On comprendra peut-être qu'au lieu de descendre dans les profondeurs de la pensée de M. C., nous préférions nous en tenir à la 'superficial etimología de Meyer-Lübke'.

TRINGLE. — M. C. pense, comme tout le monde, que le franç. *tringle* est le même mot que le néerl. *tengel* « latte; agrafe »; seulement, pour lui le mot néerl. est emprunté du franç. *tringle* (d'abord *tingle*), tandis que pour tous ses prédécesseurs c'était l'inverse : 'es extraño que Thomas y sus imitadores [Meyer-Lübke, Gamillscheg, BlochW] no hayan advertido lo que salta a la vista : que el préstamo se produjo en dirección contraria a la que ellos suponen'. Voici ses arguments : 1) 'lo sugiere así la vacilación del neerlandés entre *tengel* y *tingel*'; 2) 'refuerza esta impresión el completo aislamiento y esterilidad del vocablo en neerlandés'; 3) 'lo prueba en forma concluyente la fecha reciente de esta palabra en el idioma : todavía no figura en Kilian (fin s. xvi)'. A quoi il y a à répondre ceci : 1) si M. C. avait consulté une grammaire historique du

1. Ou italienne ? Mais dans les dictionnaires patois de l'Italie supérieure on ne trouve que des représentants non altérés de *trimodia*. Il doit s'agir d'un emprunt relativement tardif, qui a son parallèle dans *skabelle*, empr. ou du galloroman ou de l'italien (lt. *scabellum*).

néerlandais, p. ex. celle de van Loey (II, §§ 9 et 15), il aurait appris que le *-i-* est souvent changé en *-e-*, dans la position dont il s'agit dans *tengel*, ainsi avec *-e-* au lieu de *-i-* *drencken, dwengen, ontsprengen, sengen, sencken, stencken*, en revanche avec *-i-* au lieu de *-e-* *ghedincken, inckel*, etc., tous mots indigènes s'il y en a; 2) en général les mots purement techniques produisent rarement des familles de mots aussi abondantes que les mots qui appartiennent à la langue de tout le monde; malgré cela le *Middel-nederlandsch Woordenboek* atteste les composés *tengeliser, tingeliser, tengelspiker, tingelspiker, tengenagel*; 3) ces composés attestent le mot néerl. *tengel* dès 1317, donc avant la première attestation du mot français et deux siècles et demi avant la date que donne M. C. pour le mot néerl. Peut-être M. C. aurait-il bien fait de penser que l'un ou l'autre des 'imitateurs' de Thomas pouvait avoir eu l'idée de pousser plus loin ses recherches sur ce mot que ne l'avait fait ou que ne pouvait le faire Antoine Thomas, mais que, n'ayant trouvé qu'une confirmation des vues de Thomas, il n'a pas jugé utile de s'étendre davantage là-dessus, tout le monde n'étant pas aussi prolix et bavard que certains étymologistes. De toute façon on ne peut s'empêcher de s'étonner que M. C. ait osé se prononcer sur l'origine et l'histoire du néerl. *tengel* sans consulter 1° ni une grammaire historique du néerlandais (!), ni 2° le *Middel-nederlandsch Woordenboek* (!), ni 3° le *Supplément à Franck-van Wijk, Etym. Woordenboek*, que van Haeringen a publié en 1936 (!) et dans lequel celui-ci profite de la publication des parties du *Middel-nederlandsch Woordenboek* que Frank-van Wijk n'avaient pas encore pu connaître.

VIRER. — M. C. soutient et développe longuement l'idée émise jadis par Thurneysen et reprise par M. Hubschmied, dernièrement aussi par M. Hubschmid, que *virer* représente un verbe **vīrarē*, qui serait né du même radical que le subst. lat. *viria* « anneau », d'origine gauloise. Dans le *BLWbg* je maintiens les vues exposées dans le *BLWb*. L'article *vibrare* de l'*FEW* étant déjà imprimé et devant paraître sous peu, il n'est pas nécessaire de revenir ici sur cette controverse. Toutefois je me permets d'ajouter ici quelques remarques complémentaires concernant *vibrare*, tandis qu'il n'est pas nécessaire de parler de *viria*, puisque j'ai déjà dit dans l'article cité pourquoi ce radical celtique me semble très improbable comme étymon de *virer*. M. C. rappelle avec raison que le lat. *vibrare* avait à l'origine certainement un *i* bref. Il cite un vers où la mesure demande un *vībrare*, et il y en a encore d'autres. Seulement, le nombre des vers où *vibrare* a *ī* est relativement plus grand que chez d'autres mots

où une voyelle brève est suivie de muta + liquida. Ajoutez à cela que la signification spéciale relative au maniement des armes que le mot avait en latin classique, se continue telle quelle en anc. fr. ¹. Ces deux faits m'ont fait penser que j'étais sur la bonne piste, malgré les difficultés très réelles qu'avait signalées M. C. C'est pour cela que je me suis adressé à mon collègue Alfred Bloch, lequel me signala par la suite où il fallait chercher l'origine de cette transformation du vocalisme de *vibrare*.

VOGUER. — M. C. met en doute, sans en nier péremptoirement la possibilité, l'étymologie par un anc. bas-allemand **wogon*, proposée jadis par Diez et par Braune. Mais ses doutes ne sont guère justifiés. Il est vrai qu'en allemand le verbe *wogen* n'est attesté que depuis le xvi^e s., et qu'antérieurement sa forme était *wagan*. Vidos, dans *Neophilologus* 27, 183, avait donné un cas analogue en anc. bas-all., le subst. *worold* « monde, ère », pour *warold*. Mais ce parallèle a peu de valeur, parce que *worold* n'est attesté qu'une seule fois et que, la forme normale de l'ancien saxon étant *werold*, il s'agit là tout au plus d'un changement de *we-* en *wo-*. Mais M^{lle} Veronika Günther me signale un assez grand nombre de cas où *wa-* est en effet devenu *wo-* en moyen bas-all. (*wot* pour *wat*, dès 1292; *wondages* « autrefois », pour *wandages*; *won* « quand » pour *wan*; *wonne*, pour *wanne*). On n'est donc pas trop hardi de supposer que ce phénomène phonétique de *wa-* en *wo-* est très ancien en anc. bas-allemand. Un **wogon* en anc. bas-all. est donc parfaitement possible. La forme avec *vo-* apparaît du reste dès 1049 dans une bulle pontificale donnée à l'abbaye de Stavelot, qui contient le dérivé *vogatium super fluvium Ligerim* « praestatio ab iis qui super fluvium navigant exsolvenda ». Il est vrai qu'il s'agit de la Loire, mais le mot est attesté ainsi ou bien pour la région de la Loire ou pour la Wallonie. Il doit être arrivé sur le territoire galloroman par la navigation maritime ou par la navigation fluviale. Dans les deux cas il est visiblement d'origine bas-allemande. La plus ancienne attestation de *voguer* est dans le meilleur manuscrit de Villehardouin. Il est donc exagéré de la part de M. C. de mettre en doute l'existence de *voguer* chez cet auteur. En Italie le verbe est attesté depuis 1300 environ, ses dérivés *vogator* « rameur » et *voga* « rame » dès 1267 dans un document bas-latin provenant de Gênes. La priorité du mot français ne fait donc guère de doute. Il est vrai qu'au moyen âge les termes maritimes passent plutôt

1. Je ne vois pas comment M. C. pourrait justifier son opinion concernant la valeur stylistique de *vibrare* : ' se trata de una voz del estilo noble, sobre todo poética '.

de l'italien au français que l'inverse. Mais le contact entre les deux langues, qui était si intime grâce au commerce et au transport des armées de croisés, pouvait fort bien faire passer aussi un mot français à l'italien. Rappelons p. ex. le franç. *passage*, qui devient en italien *passagio* dès le XIV^e s., *quille* qui devient *chiglia*. M. C. rappelle aussi le sicilien *vucari* « ramer », napol. *vucare*, mais il est assez prudent pour ne pas s'en servir dans le même sens que De Gregorio, Spitzer (*Italica* 23, 23), Prati et Alessio. Ces savants invoquent en effet ces formes dialectales pour ramener l'it. *vogare* au latin *vocare* « appeler », supposant que ce verbe aurait signifié d'abord « donner le commandement aux rameurs », ensuite « ramer ». Cette évolution sémantique est très forcée et n'entraîne pas la conviction. Et puis, si sous la forme *vogare* le mot est implanté dans l'Italie supérieure dès la 2^e moitié du XIII^e s., nous n'en avons pas d'attestation ancienne pour *vocare* dans l'Italie méridionale. Le napol. *vucare* est donc certainement une adaptation dialectale de l'it. *vogare* faite sur le modèle de *spica*, *laco*, *aco* en face des it. *spiga*, *lago*, *ago*, etc. Nous croyons donc assurée l'étymologie donnée autrefois par Diez. Le mot a passé de la France à Gênes et s'est répandu de là, avec le temps, dans le reste de l'Italie.

Il reste un assez grand nombre de mots pour lesquels les vues de M. C. diffèrent des miennes, mais que je n'examine pas ici. Il y a à cela plusieurs raisons. Quelquefois il ne s'agit que de différences de peu d'importance, d'autres fois, comme cela arrive assez souvent dans les recherches étymologiques, il est impossible de donner des arguments décisifs dans l'un ou dans l'autre sens ; dans ces cas le lecteur comparera lui-même les vues de M. C. aux miennes, qu'il trouvera exposées dans le *BlWbg* et surtout dans l'*FEW*. Il arrive aussi que M. C. se contente de dire 'no convince' (ainsi pour *nabot*) sans alléguer d'arguments ; dans pareil cas une discussion est d'emblée impossible. Il y a aussi des mots sur lesquels nos nouvelles recherches n'ont pas encore abouti et dont il nous est impossible de parler en ce moment (p. ex. *trancher*). Mais je tiens à donner la liste des mots français que M. C. envisage autrement que moi et que je n'ai pas examinés dans ce qui précède. Ce sont : *andain*, *cabinet*, *calotte*, *carmin*, *coche*, *échouer*, *fanfaron*, *fardeau*, *flûte*, *galoche*, *gaspiller*, *gousse*, *bardes*, *javelle*, *laquais*, *lourd*, *mascaret*, *massepain*, *merlan*, *merluce*, *merlus*, *mirriflore*, *niosquée*, *nabot*, *picorer*, *rafale*, *raie*, *régaler*, *rossolis*, *sortir*, *sot*, *souverain*, *talisman*, *taloche*, *tan*, *tarasque*, *troquer*.

Les cas où le dict. étym. de M. C. est incontestablement en progrès sur le *BLWb* et sur les parties publiées de l'*FEW* concernent les mots français que voici : *bistouri* (d'accord avec Prati), *creuset*, *miche*, *râler* (pour les deux d'accord avec le manuscrit de l'*FEW*), *orseille*, *saie* (d'accord avec P. Barbier). Pour les autres mots qu'il a examinés on verra le texte ci-dessus. En tout cas, on aura vu par ce qui précède qu'il faut faire de grandes réserves sur la façon dont le français est traité dans l'ouvrage de M. C., ainsi que sur ses méthodes. Il faut espérer qu'il en est autrement pour les autres langues romanes qu'il introduit dans ses discussions, surtout pour l'italien, qu'il cite souvent. Quant à la partie purement hispanique du livre, je n'oserais pas me prononcer ne disposant pas du temps nécessaire pour l'examiner. Mais ma confiance est fortement ébranlée par les expériences faites par rapport aux excursions de M. C. dans le domaine galloroman.

W. v. WARTBURG.